

## AVIS DES SOCIETES

### ETATS FINANCIERS

## BANQUE NATIONALE AGRICOLE-BNA-

Siège social : Rue Hédi Nouria 1001 Tunis

La Banque Nationale Agricole -BNA- publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2019 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date 9 juin 2020. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes, M. Samir LABIDI et M. Abderrazak GABSI.

### BILAN

**Arrêté au 31 Décembre 2019**

(Unité : en 1 000 DT)

	Notes	31/12/2019	31/12/2018	Variation	%
<b>Actifs</b>					
AC1 - Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	4.1	405 027	313 699	91 328	29,1%
AC2 - Créances sur les établissements bancaires et financiers	4.2	84 194	96 821	(12 627)	(13,0%)
AC3 - Créances sur la clientèle	4.3	10 446 571	9 322 031	1 124 541	12,1%
a- Comptes débiteurs		1 599 558	1 428 928	170 630	11,9%
b- Autres concours à la clientèle (*)		8 386 143	7 466 738	919 404	12,3%
c- Crédits sur ressources spéciales (*)		332 500	299 840	32 661	10,9%
d- Créances liées aux fonds budgétaires 133 MDT et 160 MDT (*)		128 370	126 525	1 846	1,5%
AC4 - Portefeuille-titres commercial	4.4	10 979	3 694	7 285	197,2%
AC5 - Portefeuille d'investissement	4.5	1 648 697	1 538 342	110 355	7,2%
AC6 - Valeurs immobilisées	4.6	137 032	114 904	22 128	19,3%
AC7 - Autres actifs (*)	4.7	282 693	273 198	9 496	3,5%
<b>Total des actifs</b>		<b>13 015 194</b>	<b>11 662 689</b>	<b>1 352 505</b>	<b>11,6%</b>
<b>Passifs</b>					
PA1 - Banque Centrale et CCP	4.8	1 580 964	1 360 596	220 368	16,2%
PA2 - Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	4.9	181 894	221 350	(39 456)	(17,8%)
PA3 - Dépôts et avoirs de la clientèle	4.10	8 536 958	7 799 985	736 973	9,4%
a- Dépôts à vue		2 245 520	2 189 348	56 172	2,6%
b- Autres dépôts et avoirs		6 291 437	5 610 637	680 800	12,1%
PA4 - Emprunts et ressources spéciales	4.11	623 769	624 767	(998)	(0,2%)
a- Emprunts matérialisés		307 828	304 727	3 101	1,0%
b- Autres fonds empruntés		-	9 776	(9 776)	(100,0%)
c- Ressources spéciales		315 941	310 264	5 677	1,8%
PA5 - Autres passifs (*)	4.12	568 665	503 913	64 752	12,8%
<b>Total des passifs</b>		<b>11 492 250</b>	<b>10 510 611</b>	<b>981 639</b>	<b>9,3%</b>
<b>Capitaux propres</b>					
CP1 - Capital	4.13	320 000	176 000	144 000	81,8%
CP2 - Réserves	4.13	1 037 742	667 614	370 128	55,4%
CP3 - Actions propres	4.13	(1 339)	-	(1 339)	-
CP4 - Autres capitaux propres	4.13	43 098	133 000	(89 902)	(67,6%)
CP5 - Résultats reportés	4.13	10	7	3	42,9%
CP6 - Résultat de l'exercice	4.13	123 433	175 456	(52 023)	(29,7%)
<b>Total des Capitaux propres</b>		<b>1 522 944</b>	<b>1 152 077</b>	<b>370 867</b>	<b>32,2%</b>
<b>Total des capitaux propres et passifs</b>		<b>13 015 194</b>	<b>11 662 689</b>	<b>1 352 505</b>	<b>11,6%</b>

(\*) Montants 2018 retraités à des fins de comparabilité.

## ÉTAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN

Arrêté au 31 Décembre 2019

(Unité : en 1 000 DT)

	Notes	31/12/2019	31/12/2018	Variation	%
<b>Passifs éventuels</b>					
HB1 - Cautions, avals et autres garanties données	5.1	1 497 873	1 311 016	186 857	14,3%
a- En faveur des établissements bancaires et financiers		731 428	339 305	392 123	115,6%
b- En faveur de la clientèle		686 290	811 711	(125 421)	(15,5%)
c- En faveur de l'État		80 155	160 000	(79 845)	(49,9%)
HB2 - Crédits documentaires	5.2	456 993	699 461	(242 468)	(34,7%)
Débiteurs par accréditifs export devises		139 370	143 538	(4 168)	(2,9%)
Débiteurs par accréditifs import devises		317 623	555 923	(238 300)	(42,9%)
HB3 - Actifs donnés en garantie	5.3	1 541 000	1 437 600	103 400	7,2%
<b>Total des passifs éventuels</b>		<b>3 495 866</b>	<b>3 448 077</b>	<b>47 789</b>	<b>1,4%</b>
<b>Engagements donnés</b>					
HB4 - Engagements de financements donnés	5.4	308 536	409 252	(100 716)	(24,6%)
Crédits notifiés non utilisés		308 536	409 252	(100 716)	(24,6%)
HB5 - Engagements sur titres	5.5	2 832	2 832	-	-
a- Participations non libérées		2 832	2 832	-	-
b- Autres		-	-	-	-
<b>Total des engagements donnés</b>		<b>311 368</b>	<b>412 084</b>	<b>(100 716)</b>	<b>(24,4%)</b>
<b>Engagements reçus</b>					
HB7 - Garanties reçues	5.6	4 762 154	3 717 104	1 045 050	28,1%
<b>Total des engagements reçus</b>		<b>4 762 154</b>	<b>3 717 104</b>	<b>1 045 050</b>	<b>28,1%</b>

# ÉTAT DE RÉSULTAT

Période allant du 1er Janvier au 31 Décembre 2019

(Unité : en 1 000 DT)

	Notes	Jusqu'au 31/12/2019	Jusqu'au 31/12/2018	Ecart	%
<b>Produits d'exploitation bancaire</b>					
PR1 - Intérêts et revenus assimilés	6.1	1 073 394	850 802	222 592	26,2%
a- Opérations avec les établissements bancaires et financiers		12 567	9 311	3 256	35,0%
b- Opérations avec la clientèle		1 033 474	815 302	218 172	26,8%
c- Autres intérêts et revenus assimilés		27 353	26 189	1 164	4,4%
PR2 - Commissions (en produits)	6.2	126 747	110 272	16 475	14,9%
PR3 - Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	6.3	28 618	27 246	1 372	5,0%
PR4 - Revenus du portefeuille d'investissement	6.4	96 018	86 698	9 320	10,7%
<b>Total produits d'exploitation bancaire</b>		<b>1 324 777</b>	<b>1 075 018</b>	<b>249 759</b>	<b>23,2%</b>
<b>Charges d'exploitation bancaire</b>					
CH1 - Intérêts encourus et charges assimilées	6.5	(667 087)	(518 398)	(148 689)	(28,7%)
a- Opérations avec les établissements bancaires et financiers		(188 435)	(138 024)	(50 411)	(36,5%)
b- Opérations avec la clientèle		(452 605)	(356 925)	(95 680)	(26,8%)
c- Emprunts et ressources spéciales		(25 516)	(22 905)	(2 611)	(11,4%)
d- Autres intérêts et charges		(531)	(544)	13	2,4%
CH2 - Commissions encourues		(3 396)	(2 866)	(530)	(18,5%)
<b>Total charges d'exploitation bancaire</b>		<b>(670 483)</b>	<b>(521 264)</b>	<b>(149 219)</b>	<b>(28,6%)</b>
<b>Produit Net Bancaire</b>		<b>654 294</b>	<b>553 754</b>	<b>100 540</b>	<b>18,2%</b>
PR5-CH4 - Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	6.6	(128 526)	(82 773)	(45 753)	(55,3%)
PR6-CH5 - Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	6.7	(5 569)	16 244	(21 813)	(134,3%)
PR7 - Autres produits d'exploitation		817	792	25	3,2%
CH6 - Frais de personnel	6.8	(212 800)	(196 387)	(16 413)	(8,4%)
CH7 - Charges générales d'exploitation	6.9	(65 008)	(60 536)	(4 472)	(7,4%)
CH8 - Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations		(11 888)	(9 116)	(2 772)	(30,4%)
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>231 320</b>	<b>221 978</b>	<b>9 342</b>	<b>4,2%</b>
PR8-CH9 - Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires	6.10	(79 838)	(7 233)	(72 605)	(1003,8%)
CH11 - Impôt sur les bénéfices	6.11	(28 049)	(35 259)	7 210	20,4%
<b>Résultat des activités ordinaires</b>		<b>123 433</b>	<b>179 486</b>	<b>(56 053)</b>	<b>(31,2%)</b>
PR9-CH10 - Solde en gain/perte provenant des autres éléments extraordinaires		-	(4 030)	4 030	100,0%
<b>Résultat net de l'exercice</b>		<b>123 433</b>	<b>175 456</b>	<b>(52 023)</b>	<b>(29,7%)</b>

# ÉTAT DE FLUX DE TRÉSORERIE

Période allant du 1er Janvier au 31 Décembre 2019

(Unité : en 1 000 DT)

	Notes	Jusqu'au 31/12/2019	Jusqu'au 31/12/2018	Ecart	%
<b>Activités d'exploitation</b>					
Produits d'exploitation bancaire encaissés		1 204 304	971 989	232 315	23,9%
Charges d'exploitation bancaire décaissées		(665 195)	(521 475)	(143 720)	(27,6%)
Dépôts / retraits de dépôts auprès des établissements bancaires et financiers		5 431	2 447	2 984	121,9%
Prêts et avances / remboursements prêts et avances accordés à la clientèle		(1 331 313)	(627 912)	(703 401)	(112,0%)
Dépôts / retrait de dépôts de la clientèle		731 033	170 159	560 874	329,6%
Titres de placement		(942)	(1 214)	272	22,4%
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		(292 128)	(224 914)	(67 214)	(29,9%)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		181 244	(44 846)	226 090	504,1%
Impôt sur les bénéfices		(40 294)	(34 276)	(6 018)	(17,6%)
<b>Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation</b>	<b>7.1</b>	<b>(207 860)</b>	<b>(310 042)</b>	<b>102 182</b>	<b>33,0%</b>
<b>Activités d'investissement</b>					
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		86 119	84 548	1 571	1,9%
Acquisitions / cessions sur portefeuille d'investissement		(99 829)	(109 149)	9 320	8,5%
Acquisitions / cessions sur immobilisations		(34 015)	(26 953)	(7 062)	(26,2%)
<b>Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement</b>	<b>7.2</b>	<b>(47 725)</b>	<b>(51 554)</b>	<b>3 829</b>	<b>7,4%</b>
<b>Activités de financement</b>					
Rachat d'actions propres		(1 383)	1 517	(2 900)	(191,2%)
Emission d'actions		168 172	-	168 172	-
Emission d'emprunts		50 000	100 000	(50 000)	(50,0%)
Remboursement d'emprunts		(45 349)	(19 463)	(25 886)	(133,0%)
Augmentation / diminution des ressources spéciales		(4 110)	32 175	(36 285)	(112,8%)
Dividendes versés		-	(32)	32	100,0%
<b>Flux de trésorerie net affecté aux activités de financements</b>	<b>7.3</b>	<b>167 330</b>	<b>114 197</b>	<b>53 133</b>	<b>46,5%</b>
Incidence des changements de méthodes sur les liquidités et équiv. de liquidités		-	-	-	-
<b>Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités</b>		<b>(88 255)</b>	<b>(247 399)</b>	<b>159 144</b>	<b>64,3%</b>
Liquidités et équivalents de liquidités en début de période		(1 207 947)	(960 548)	(247 399)	(25,8%)
<b>Liquidités et équivalents de liquidités en fin de période</b>	<b>7.4</b>	<b>(1 296 202)</b>	<b>(1 207 947)</b>	<b>(88 255)</b>	<b>(7,3%)</b>

# NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

ARRÊTES AU 31 décembre 2019

(Montants exprimés en mille dinars - mDT)

## 1- PRESENTATION DE LA BANQUE

La Banque Nationale Agricole (BNA) est une société anonyme au capital de 320 millions de dinars, composé de 64.000.000 actions de 5 DT chacune, admises à la côte permanente de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis (BVMT).

Le siège social de la Banque est sis à Avenue Med V, 1001 Tunis. Elle est dirigée par un conseil d'administration.

Le réseau de la Banque se compose de 16 directions régionales, 3 succursales, 180 agences et 4 espaces de libre-service.

La Banque finance tous les secteurs de l'économie nationale et en particulier la grande partie des besoins du secteur agricole.

La Banque est soumise au régime fiscal de droit commun.

La structure du capital social de la Banque se présente au 31 décembre 2019 comme suit :

	Nombre d'actions	Valeur nominale en dinars	% d'intérêt et des droits de vote
<b>Actionnaires</b>			
<b>ACTIONNAIRES PUBLICS</b>	<b>32 149 132</b>	<b>160 745 660</b>	<b>50,23%</b>
L'État Tunisien	22 565 044	112 825 220	35,26%
Caisse Nationale de Sécurité Sociale	2 723 427	13 617 135	4,26%
Office des Céréales	2 200 307	11 001 535	3,44%
Office de Commerce de la Tunisie	1 857 236	9 286 180	2,90%
Entreprise Tunisienne d'Activités Pétrolières	1 451 576	7 257 880	2,27%
Caisse Nationale d'Assurance Maladie	1 127 815	5 639 075	1,76%
Office des Terres Domaniales	143 377	716 885	0,22%
Société Tunisienne du Sucre	53 461	267 305	0,08%
Office de l'Elevage et des Pâturages	26 889	134 445	0,04%
<b>ACTIONNAIRES A PARTICIPATION PUBLIQUE</b>	<b>4 669 394</b>	<b>23 346 970</b>	<b>7,30%</b>
CTAMA	1 982 862	9 914 310	3,10%
Banque de Tunisie et des Emirats	1 372 677	6 863 385	2,14%
STAR	768 145	3 840 725	1,20%
Autres actionnaires à participation publique	545 710	2 728 550	0,85%
<b>ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES PRIVEES</b>	<b>9 454 065</b>	<b>47 270 325</b>	<b>14,77%</b>
<b>ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES</b>	<b>13 392 935</b>	<b>66 964 675</b>	<b>20,93%</b>
<b>ACTIONNAIRES ÉTRANGERS</b>	<b>4 334 474</b>	<b>21 672 370</b>	<b>6,77%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>64 000 000</b>	<b>320 000 000</b>	<b>100%</b>

## 2- RÉFÉRENTIEL D'ÉLABORATION DES ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers de la Banque Nationale Agricole (BNA) sont établis conformément aux dispositions de la loi n°96-112 du 30 décembre 1996, relative au Système Comptable des Entreprises, du décret n°96-2459 du 30 décembre 1996, portant approbation du Cadre Conceptuel de la Comptabilité, et des Normes Comptables Tunisiennes dont notamment les Normes Comptables Sectorielles n°21 à 25 publiées par l'arrêté du Ministre des Finances du 25 mars 1999.

## 3- BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUÉS

Les états financiers sont élaborés en appliquant les principes et conventions comptables prévus par le décret n°96-2459 du 30 décembre 1996, portant approbation du Cadre Conceptuel de la Comptabilité et des méthodes comptables prévues par les Normes Comptables Sectorielles applicables aux établissements bancaires.

Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

### 3.1- Comptabilisation des engagements et des revenus y afférents

#### 3.1.1- Les engagements hors bilan

Les engagements de financement afférents aux crédits à moyen et long terme sont portés en hors bilan et constatés au bilan, au fur et à mesure des débloquages, pour leur valeur nominale.

#### 3.1.2- Les créances sur la clientèle

Les prêts et avances sont enregistrés à l'actif pour le montant des fonds mis à la disposition du client.

Les crédits accordés en net d'escompte sont comptabilisés à leur valeur nominale (fonds mis à la disposition du client en plus des intérêts constatés d'avance).

Les créances sur la clientèle (crédits décaissés et comptes courants débiteurs) sont présentées à l'actif déduction faite des provisions y afférentes, des intérêts et agios réservés et des intérêts constatés d'avance et non encore courus.

#### 3.1.3- Les provisions sur les engagements

##### i. Provisions individuelles

Les créances de la Banque font l'objet d'une évaluation et d'une classification périodique conformément aux dispositions de la circulaire BCT n°91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les textes subséquents.

La constitution des provisions sur les créances classées s'effectue selon les taux suivants :

Classes	Taux de la provision
0&1	0%
2	20%
3	50%
4	100%

##### ii. Provisions additionnelles (Circulaire BCT n° 2013-21)

En application de la circulaire aux banques n° 2013-21 du 30 Décembre 2013, la BNA a procédé à la constitution de provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce conformément aux quotités minimales suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans ;
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

### iii. Provisions collectives

En application de l'article 10 bis de la circulaire de la BCT n°91-24 du 17 décembre 1991 ajouté par la circulaire n°2012-20 du 6 décembre 2012, la BNA a constitué, des provisions à caractère générale dites « Provisions Collectives » en vue de couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et ceux nécessitant un suivi particulier (classe 1) au sens de l'article 8 de la Circulaire BCT n°91-24.

#### 3.1.4- Comptabilisation des revenus afférents aux créances sur la clientèle

Les intérêts, les produits assimilés et les commissions encaissés ainsi que les produits courus et non échus, dont l'encaissement est raisonnablement assuré, sont pris en compte dans le résultat.

Lorsque leur encaissement n'est pas raisonnablement assuré, les intérêts et les agios sont comptabilisés en «Intérêts et agios réservés» et présentés en soustraction du poste «Créances sur la clientèle». Ils seront constatés en produits lors de leur encaissement effectif et pris en compte dans le résultat de l'exercice de leur encaissement.

Il est à noter que les impayés en intérêts relatifs aux engagements des relations non classées sont constatés en produit.

#### 3.2- Comptabilisation du portefeuille-titres et des revenus y afférents

Le portefeuille-titres détenu par la Banque est classé en deux catégories : le portefeuille-titres commercial et le portefeuille-titres d'investissement.

##### 3.2.1- Portefeuille-titres commercial et revenus y afférents

-Ce portefeuille comprend les titres acquis avec l'intention de les céder à court terme. Il est composé des titres de transaction et des titres de placement.

-Sont considérés comme des titres de placement, les titres acquis avec l'intention de les détenir à court terme durant une période supérieure à trois mois. Ils sont évalués à la fin de l'exercice à leur valeur boursière pour les titres cotés et leur juste valeur pour les titres non cotés. Les moins-values latentes font l'objet de provisions. Les bons du Trésor sont évalués à leur coût amorti. Les revenus afférents aux titres à revenu fixe sont pris en compte dans le résultat au fur et à mesure qu'ils sont courus.

-Les titres de transaction se distinguent par leur courte durée de détention et leur liquidité. Sont classés parmi les titres de transaction, les titres dont la durée de détention des titres doit être limitée à trois mois. A chaque arrêté comptable, les titres de transaction doivent être évalués à la valeur de marché. La valeur de marché correspond au cours en bourse moyen pondéré à la date d'arrêté ou à la date antérieure la plus récente. Les variations de cours consécutives à leur évaluation à la valeur de marché sont portées en résultat. Les revenus afférents aux titres de transaction sont portés en résultat à la réalisation.

##### 3.2.2- Portefeuille-titres d'investissement et revenus y afférents

Le portefeuille-titres d'investissement comprend les titres acquis avec l'intention de les conserver jusqu'à l'échéance, ainsi que ceux dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la Banque. Sont classés sous cette rubrique:

- Les titres de participation, les parts dans les entreprises associées et les parts dans les entreprises liées ;
- Les titres à revenu fixe acquis par la Banque avec l'intention de les détenir jusqu'à leur échéance ;
- Les dettes des entreprises publiques prises en charge par l'État Tunisien, étant donné que leur remboursement s'effectue selon un échéancier sur 25 ans;
- Les montants placés en fonds gérés chez les SICAR ;
- Les montants placés en fonds commun de placement.

Les souscriptions non libérées sont enregistrées en « Engagements hors bilan » pour leur valeur d'émission.

Les titres sont comptabilisés au prix d'acquisition, tous frais et charges exclus à l'exception des honoraires d'étude et de conseil relatifs à l'acquisition. L'entrée et la cession des titres sont constatées à la date du transfert de leur propriété, soit la date d'enregistrement de la transaction à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Les dividendes encaissés, les plus-values de cession réalisées, les revenus sur fonds gérés et les revenus des emprunts obligataires sont présentés dans le poste « Revenus du portefeuille d'investissement » au niveau de l'état de résultat. Les dividendes non encore encaissés, mais ayant fait l'objet d'une décision de distribution, ainsi que les produits des placements obligataires courus sont également constatés dans le poste « Revenus du portefeuille d'investissement ».

Le portefeuille-titres d'investissement fait l'objet d'une évaluation à la date de clôture en comparant la valeur d'usage des titres à leur valeur comptable. Les provisions correspondantes sont réajustées en conséquence.

La valeur d'usage des titres est déterminée en se référant à :

- La valeur boursière pour les titres cotés ;
- La valeur mathématique calculée à partir des derniers états financiers disponibles pour les titres non cotés.

Les fonds gérés par les SICAR sont constitués principalement de participations effectuées dans le cadre des conventions de rétrocession, de comptes courants associés et de participations avec sortie libre.

Traitement des participations avec convention de rétrocession et comptes courants associés:

En application des dispositions de la circulaire n°91-24 du 17 Décembre 1991 et conformément à la NCT 25, les titres de participations avec convention de rétrocession et comptes courants associés sont considérés comme des crédits à la clientèle.

Traitement des titres de participation avec sortie libre:

L'évaluation de ces titres est faite en se basant sur la valeur d'usage des titres qui est déterminée en se référant à :

- La valeur boursière pour les titres cotés ;
- La valeur mathématique calculée à partir des derniers états financiers disponibles pour les titres non cotés.

### **3.3- Comptabilisation des dépôts de la clientèle et des charges y afférentes**

Les dépôts et avoirs de la clientèle se composent des :

- Dépôts à vue et comptes d'épargne dont les charges d'intérêt sont calculées et constatées trimestriellement;
- Placements à terme de la clientèle, qu'ils soient post-comptés ou précomptés, dont les intérêts sont constatés en charges au fur et à mesure qu'ils sont courus.

### **3.4- Comptabilisation des emprunts extérieurs et des charges y afférentes**

Les lignes de crédits extérieures sont constatées initialement en hors bilan lors de la signature des conventions, puis elles sont comptabilisées au passif après leur conversion en appliquant le cours de change en vigueur à la date du déblocage au fur et à mesure des appels de fonds.

À la fin de chaque période comptable, les en-cours des ressources extérieures sont actualisés par application du cours de change en vigueur à la date de clôture.

Les intérêts sur les emprunts extérieurs sont constatés en charges de l'exercice au fur et à mesure qu'ils sont courus. Les pertes de change sur ces emprunts sont couvertes par un contrat d'assurance conclu avec la compagnie TUNIS RE.

### **3.5- Rachats d'actions propres**

Conformément aux dispositions de la Norme Comptable Tunisienne NC 02, relative aux capitaux propres:

- Les actions propres rachetées sont présentées, au bilan, en soustraction des capitaux propres ;
- Les plus ou moins-values réalisées sur les actions propres rachetées sont comptabilisées directement en capitaux propres ;
- Les dividendes perçus sur les actions propres rachetées sont portés au compte « Résultats reportés».

### **3.6- Provisions pour avantages postérieurs à l'emploi :**

Le personnel retraité de la BNA demeure affilié à un contrat d'assurance sociale, financé par les cotisations de la Banque et du personnel et couvrant les risques suivants : maladies, longue maladie, maternité, invalidité et décès. La part de la Banque dans les charges découlant de ce contrat d'assurance sociale est de 80%.

En application des principes comptables généralement admis en Tunisie, le coût des avantages postérieurs à l'emploi (assurance sociale) doit être comptabilisé en charges durant la période d'activité du salarié et non pas au moment où celui-ci bénéficie effectivement des prestations.

Une provision est comptabilisée pour couvrir les engagements de la Banque envers le personnel en matière d'assurance sociale, en se basant sur des estimations fiables des espérances de vie des bénéficiaires et des charges annuelles découlant du contrat d'assurance sociale. Le calcul de cette provision est détaillé dans la note 4.12.

### 3.7- Note portant sur les règles de conversion des opérations en monnaies étrangères

La BNA effectue la conversion des opérations en monnaies étrangères à un cours fixe par devise calculé selon le cours BCT du dernier jour ouvrable de l'exercice en cours. Au 31 Décembre une opération de réévaluation des comptes en devise est opérée selon ces cours.

### 3.8- Faits marquants de l'exercice 2019

La banque a procédé à l'ouverture de 4 espaces de libre-service.

L'Assemblée Générale Extraordinaire, réunie le 06/03/2019 a décidé de porter le capital de la banque de cent soixante-seize millions de dinars (176 000 mDT) à trois cent vingt millions de dinars (320 000 mDT), selon les modalités suivantes :

- L'émission de 28 160 000 actions nouvelles (Correspondant à un montant en nominal de 140 800 000DT), au prix de 12DT l'action, soit 5DT de nominal et 7DT de prime d'émission, souscrites et libérées intégralement à la souscription, en numéraire ou par compensation avec des créances certaines, échues et dont le montant est connu par la Banque, selon la parité de quatre (4) actions nouvelles pour cinq (5) actions anciennes.

- L'émission de 640.000 actions nouvelles par incorporation de réserves d'un montant de 3 200 mDT, à raison d'une (1) action nouvelle gratuite pour cinquante-cinq (55) actions anciennes.

Le capital social de la BNA est ainsi porté à 320 000 mDT divisé en 64 000 000 actions nominatives de nominal cinq (5)DT et l'article 6 des statuts a été modifié en conséquence.

La BNA a participé au prêt syndiqué de 356 millions d'euros signé entre le ministère des Finances et 12 banques de la place le 26 mars 2019. La participation de la BNA s'élève à 30 millions d'euros.

Le Conseil d'Administration de la banque, réuni le 28/08/2019, a décidé d'émettre un emprunt obligataire subordonné d'un montant de 50.000 mDT, sans recours à l'Appel Public à l'Epargne dont la durée de vie est de 5 ans pour la catégorie A et 7 ans dont deux années de grâce pour la catégorie B. Les intérêts sont calculés au taux de 10,50% et/ou TMM + 2,3% pour la catégorie A et au taux de 11% et/ou TMM+2,8% pour la catégorie B. L'emprunt a été clôturé avec succès le 26/12/2019.

Au cours de l'exercice 2019, la banque a procédé à la cession de 700.000 actions détenues dans le capital de la SFBT pour un prix de cession de 13.020 mDT. La plus-value réalisée par la banque suite à cette opération de cession est de l'ordre de 12.654 mDT. Cette décision a été approuvée par le conseil d'administration réuni le 19/02/2015 et de la CAREPP du 06/08/2015.

La banque a procédé à la cession à sa filiale de recouvrement de créances « la SOFINREC », d'une part, deux lots de créances compromises, et d'autre part, d'un lot d'affaires litigieuses. Le montant des créances compromises s'élève à 43.755 mDT dont 1.638 mDT d'intérêts pour le premier lot et à 21.781 mDT dont 325 mDT d'intérêts pour le deuxième lot. Les reprises de provisions ainsi que les agios et intérêts réservés rattachés aux créances cédées, s'élèvent respectivement à 55.687 mDT et 8.044 mDT. Le montant des affaires litigieuses cédées ainsi que les reprises de provisions pour risques y rattachées s'élèvent à 3.569 mDT. Tous ces lots ont été vendus au dinar symbolique.

### 3.9- Modifications apportées aux états financiers précédemment publiés

Afin d'améliorer la présentation de la situation financière de la Banque et des résultats de ses opérations conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, notamment dans le cadre de la séparation des comptes liés aux deux fonds budgétaires de 133 MDT et de 160 MDT et ce pour les besoins de suivi et d'analyse, la BNA a procédé au changement de l'appellation de la rubrique "AC3 - d" comme suit:

---

Ancienne appellation: AC3-d Créances agricoles sur l'Etat

---

Nouvelle appellation: AC3-d Créances liées aux fonds budgétaires 133 MDT et 160 MDT

---

Par ailleurs, les variations des composantes et des soldes des rubriques des états financiers ayant été impactées par le changement de présentation susmentionné se présentent comme suit :

Libellé rubrique	Solde au 31/12/2018 publié	Reclassement	Solde au 31/12/2018 Retraité
AC3 - Créances sur la clientèle	9 259 078	62 953	9 322 031
<i>b- Autres concours à la clientèle</i>	7 512 995	(46 257)	7 466 738
<i>c- Crédits sur ressources spéciales</i>	300 997	(1 157)	299 840
<i>d- Créances liées aux fonds budgétaires 133 MDT et 160 MDT</i>	16 158	110 367	126 525
AC7 - Autres actifs	211 748	61 450	273 198
PA5 - Autres passifs	379 510	124 403	503 913

#### 4- NOTES RELATIVES AUX POSTES DU BILAN

##### 4.1- Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT

Les avoirs en caisse et auprès de la BCT, CCP et TGT ont totalisé 405.027 mDT au 31/12/2019 contre 313.699 mDT au 31/12/2018, soit une augmentation de 91.328 mDT.

Les différentes rubriques composant ce poste se présentent comme suit:

	31/12/2019	31/12/2018	Variation	%
Avoirs en caisse en dinars	48 143	45 593	2 550	5,6%
Avoirs en caisse en devises	12 192	12 950	(758)	(5,9%)
Avoirs auprès de la BCT en dinars	7 378	6 204	1 174	18,9%
Avoirs chez la BCT en devises	103 297	211 533	(108 236)	(51,2%)
Provisions pour risques divers (Avoirs auprès de la BCT devises)	(434)	(401)	(33)	(8,2%)
Prêts sur le marché monétaire dinars BCT	60 000	-	60 000	-
Prêts sur le marché monétaire devises BCT	153 847	26 876	126 971	472,4%
Intérêts à percevoir	23	2	21	1050,0%
Mouvements IBS	20 287	10 739	9 548	88,9%
Avoirs auprès du CCP	294	203	91	44,8%
<b>Total</b>	<b>405 027</b>	<b>313 699</b>	<b>91 328</b>	<b>29,1%</b>

##### Ratio de liquidité

En application de la circulaire BCT n°2014-14, les banques sont tenues de respecter un ratio de liquidité durant l'année 2019 de 100%. La BNA affiche, à la date du 31/12/2019, un ratio de liquidité de 176,62%.

	Seuil régl.	31/12/2019	Seuil régl.	31/12/2018
Ratio de liquidité	100%	176,62%	90%	181,16%

Les mouvements des provisions pour risques divers sur les établissements bancaires et financiers au cours de l'exercice se présente comme suit :

	31/12/2018	Dotations	Reprises	Reclass	31/12/2019
Provisions pour risques divers (Avoirs auprès de la BCT devises)	(401)	(33)	-	-	(434)
<b>Total</b>	<b>(401)</b>	<b>(33)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(434)</b>

## 4.2- Créances sur les établissements bancaires et financiers

Les créances sur les établissements bancaires et financiers ont totalisé 84.194 mDT au 31/12/2019 contre 96.821 mDT au 31/12/2018, soit une diminution de 12.627 mDT.

Les différentes rubriques composant ce poste se détaillent comme suit:

	31/12/2019	31/12/2018	Variation	%
<b>A - Créances sur les établissements bancaires</b>	<b>47 256</b>	<b>45 649</b>	<b>1 607</b>	<b>3,5%</b>
Comptes courants & autres créances	7 186	5 595	1 591	28,4%
Prêts sur le marché monétaire en dinars	40 000	40 000	-	-
Intérêts à percevoir	70	54	16	29,6%
<b>B - Créances sur les établissements financiers</b>	<b>37 217</b>	<b>51 430</b>	<b>(14 213)</b>	<b>(27,6%)</b>
Comptes courants	1 938	9 725	(7 787)	(80,1%)
Prêts à MLT	35 022	40 453	(5 431)	(13,4%)
Créances rattachées sociétés de leasing	-	252	(252)	(100,0%)
Intérêts à percevoir	257	1 000	(743)	(74,3%)
<b>Total brut</b>	<b>84 473</b>	<b>97 079</b>	<b>(12 606)</b>	<b>(13,0%)</b>
Provisions pour risques divers (Avoirs auprès des corresp en devises)	(279)	(258)	(21)	(8,1%)
Intérêts et agios réservés	-	-	-	-
<b>Total net</b>	<b>84 194</b>	<b>96 821</b>	<b>(12 627)</b>	<b>(13,0%)</b>

Il est à noter que les créances sur les établissements bancaires ne sont pas matérialisées par des titres et ne sont pas éligibles au refinancement de la Banque Centrale. Les créances sur les établissements financiers correspondent à des prêts MLT accordés aux sociétés de leasing. Elles ne sont pas éligibles au refinancement de la Banque Centrale.

La ventilation des créances brutes envers les établissements bancaires et financiers par maturité se présente comme suit:

	Sans maturité contractuelle	< 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> 5 ans	Total
<b>A - Créances sur les établissements bancaires</b>	<b>2 782</b>	<b>44 474</b>	-	-	-	<b>47 256</b>
Comptes courants & autres créances	2 782	4 404	-	-	-	7 186
Prêts sur le marché monétaire en dinars	-	40 000	-	-	-	40 000
Intérêts à percevoir	-	70	-	-	-	70
<b>B - Créances sur les établissements financiers</b>	<b>1 938</b>	<b>507</b>	<b>17 700</b>	<b>17 072</b>	-	<b>37 217</b>
Comptes courants	1 938	-	-	-	-	1 938
Prêts à MLT	-	250	17 700	17 072	-	35 022
Intérêts à percevoir	-	257	-	-	-	257
<b>Total au 31 décembre 2019</b>	<b>4 720</b>	<b>44 981</b>	<b>17 700</b>	<b>17 072</b>	-	<b>84 473</b>
<b>Total au 31 décembre 2018</b>	<b>97 077</b>	<b>(291 229)</b>	<b>97 077</b>	<b>97 077</b>	<b>97 077</b>	<b>97 079</b>

La ventilation des créances brutes envers les établissements bancaires et financiers par nature de relation se présente comme suit:

	Entreprises liées	Entreprises associées	Co-entreprises	Autres	Total
A - Créances sur les établissements bancaires	-	-	-	47 256	<b>47 256</b>
B - Créances sur les établissements financiers	-	-	-	37 217	<b>37 217</b>
<b>Total brut au 31 décembre 2019</b>	-	-	-	<b>84 473</b>	<b>84 473</b>
<b>Total brut au 31 décembre 2018</b>	-	-	-	<b>97 079</b>	<b>97 079</b>

Le mouvement des provisions pour risques divers sur les établissements bancaires et financiers au cours de l'exercice se présente comme suit:

	31/12/2018	Dotations	Reprises	Reclass	31/12/2019
Provisions pour risques divers (Avoirs auprès des corresp en devises)	(258)	(21)	-	-	(279)
<b>Total</b>	<b>(258)</b>	<b>(21)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(279)</b>

Ce poste ne comprend pas de créances douteuses sur les établissements bancaires et financiers. Le montant de la provision, soit 279 mDT, concerne des provisions pour risques divers constatées et relatives à des écarts dégagés lors du rapprochement de nos comptes avec nos correspondants en devises.

#### 4.3- Créances sur la clientèle

Les créances nettes sur la clientèle se sont établies au 31/12/2019 à 10.446.572 mDT contre 9.322.031 mDT au 31/12/2018, enregistrant ainsi une augmentation de 1.124.541 mDT. La structure de ces créances, selon leur nature, se présente comme suit:

	31/12/2019	31/12/2018	Variation	%
<b>Engagements bruts agricoles</b>	<b>896 979</b>	<b>1 022 599</b>	<b>(125 620)</b>	<b>(12,3%)</b>
Comptes débiteurs	83 825	45 866	37 959	82,8%
Autres concours à la clientèle	490 123	528 812	(38 690)	(7,3%)
Crédits sur ressources spéciales	224 483	187 538	36 946	19,7%
Intérêts impayés et créances rattachées	102 262	264 858	(162 596)	(61,4%)
Produits constatés d'avance	(3 714)	(4 475)	761	17,0%
<b>Engagements bruts commerciaux et industriels</b>	<b>10 825 970</b>	<b>9 639 500</b>	<b>1 186 470</b>	<b>12,3%</b>
Comptes débiteurs	1 563 732	1 427 201	136 531	9,6%
Autres concours à la clientèle	8 910 393	7 898 980	1 011 413	12,8%
Crédits sur ressources spéciales	106 249	111 464	(5 215)	(4,7%)
Intérêts impayés et créances rattachées	288 422	235 214	53 208	22,6%
Produits constatés d'avance	(42 826)	(33 359)	(9 467)	(28,4%)
<b>Comptes courants associés</b>	<b>541</b>	<b>541</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Créances liées aux fonds budgétaires 133 MDT et 160 MDT</b>	<b>128 370</b>	<b>126 525</b>	<b>1 845</b>	<b>1,5%</b>
<b>Encours brut</b>	<b>11 851 860</b>	<b>10 789 165</b>	<b>1 062 695</b>	<b>9,8%</b>
<b>Provisions sur créances à la clientèle</b>	<b>(1 031 450)</b>	<b>(958 316)</b>	<b>(73 134)</b>	<b>(7,6%)</b>
Provisions sur créances classées	(623 388)	(558 213)	(65 175)	(11,7%)
Provisions additionnelles	(325 308)	(283 612)	(41 696)	(14,7%)
Provisions collectives sur créances non classées	(82 754)	(116 491)	33 737	29,0%
<b>Intérêts et agios réservés</b>	<b>(373 838)</b>	<b>(508 818)</b>	<b>134 980</b>	<b>26,5%</b>
Sur engagements agricoles	(79 985)	(249 638)	169 653	68,0%
Sur engagements commerciaux et industriels	(293 853)	(259 180)	(34 673)	(13,4%)
<b>Total des provisions et des intérêts et agios réservés</b>	<b>(1 405 288)</b>	<b>(1 467 134)</b>	<b>61 846</b>	<b>4,2%</b>
<b>Encours net</b>	<b>10 446 572</b>	<b>9 322 031</b>	<b>1 124 541</b>	<b>12,1%</b>

Les créances liées aux fonds budgétaires 133 MDT et 160 MDT se détaillent comme suit:

	31/12/2019	31/12/2018
Créances non abandonnées / Fonds 133 MDT	56 173	56 727
Frais sur créances contentieuses non abandonnées / Fonds 133 MDT	344	344
<b>Total des créances non abandonnées sur fonds budgétaire 133 MDT</b>	<b>56 516</b>	<b>57 071</b>
Créances non abandonnées / Fonds 160 MDT	70 048	67 648
Frais sur créances contentieuses non abandonnées / Fonds 160 MDT	1 806	1 806
<b>Total des créances non abandonnées sur fonds budgétaire 160 MDT</b>	<b>71 853</b>	<b>69 454</b>
<b>Total</b>	<b>128 370</b>	<b>126 525</b>

L'évolution des provisions sur créances se détaille ainsi:

	31/12/2018	Dotations	Reprises	Reclass	31/12/2019
<b>Créances douteuses</b>					
Provisions individuelles sur créances classées	(558 213)	(174 160)	108 985	-	(623 388)
Provisions additionnelles	(283 612)	(59 738)	18 042	-	(325 308)
Provisions collectives	(116 491)	-	33 737	-	(82 754)
<b>Total</b>	<b>(958 316)</b>	<b>(233 898)</b>	<b>160 764</b>	<b>-</b>	<b>(1 031 450)</b>

La ventilation des créances brutes de la clientèle par maturité se présente comme suit :

	Sans maturité contractuelle	< 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> 5 ans	Total
<b>Engagements bruts agricoles</b>	445 514	65 751	108 933	196 781	80 000	<b>896 979</b>
<b>Engagements bruts commerciaux et industriels</b>	3 153 215	3 755 683	981 212	2 374 277	561 583	<b>10 825 970</b>
<b>Comptes courants associés</b>	541	-	-	-	-	<b>541</b>
<b>Créances liées aux fonds budgétaires 133 MDT et 160 MDT</b>	128 370	-	-	-	-	<b>128 370</b>
<b>Total au 31 décembre 2019</b>	<b>3 727 640</b>	<b>3 821 434</b>	<b>1 090 145</b>	<b>2 571 058</b>	<b>641 583</b>	<b>11 851 860</b>
<b>Total au 31 décembre 2018</b>	<b>3 431 279</b>	<b>3 048 148</b>	<b>1 168 580</b>	<b>2 496 809</b>	<b>644 349</b>	<b>10 789 165</b>

La ventilation des créances envers la clientèle par nature de relation se présente comme suit :

	Entreprises liées	Entreprises associées	Co- entreprises	Autres	Total
Encours brut	162 185	4 953	-	11 684 722	11 851 860
Provisions sur créances à la clientèle	(803)	-	-	(1 030 647)	(1 031 450)
Intérêts et agios réservés	-	-	-	(373 838)	(373 838)
<b>Total brut au 31 décembre 2019</b>	<b>161 382</b>	<b>4 953</b>	<b>-</b>	<b>10 280 237</b>	<b>10 446 572</b>
<b>Total brut au 31 décembre 2018</b>	<b>175 677</b>	<b>1 446</b>	<b>-</b>	<b>9 144 908</b>	<b>9 322 031</b>

#### 4.3.1- Eligibilité au refinancement de la Banque Centrale

La ventilation des créances sur la clientèle selon qu'elles sont éligibles ou non au refinancement de la Banque Centrale se présente comme suit:

	Agricoles	Commerciales et industrielles	31/12/2019	31/12/2018
Créances éligibles au refinancement	89 893	2 216 378	2 306 271	1 395 209
Créances non éligibles au refinancement	400 230	6 694 016	7 094 246	7 032 584
<b>Total</b>	<b>490 123</b>	<b>8 910 394</b>	<b>9 400 517</b>	<b>8 427 793</b>

#### 4.3.2- Mouvements de créances douteuses sur la clientèle

Les mouvements de créances douteuses sur la clientèle et les provisions correspondantes se présente comme suit

	31/12/2018	Concours nets de l'exercice	Dotations	Reprises	Int et agios réservés	31/12/2019
Créances douteuses nettes des provisions et agios réservés	986 056	111 268	(233 898)	128 026	(36 996)	954 456
<b>Total</b>	<b>986 056</b>	<b>111 268</b>	<b>(233 898)</b>	<b>128 026</b>	<b>(36 996)</b>	<b>954 456</b>

#### 4.3.3- Ratios de solvabilité

En application de la circulaire BCT n° 2016-03, les banques sont tenues de respecter un ratio de solvabilité de 10%. Au 31 décembre 2019, la BNA affiche un ratio de solvabilité de 18,16% et un ratio Tier One de 14,41%.

	Seuil régl.	31/12/2019	31/12/2018
Ratio de solvabilité	10%	18,16%	14,68%
Tier One	7%	14,41%	9,86%

#### 4.3.4- Taux des créances classées et leur couverture par les provisions et agios réservés

Les engagements (bilan et hors bilan) de la banque ainsi que leurs couvertures par les provisions et les intérêts et agios réservés se détaillent au 31 décembre 2019 comme suit :

	Engagements		Engagements hors Fonds Budgétaires		Provisions		Intérêts et agios réservés hors impayés en intérêts agricoles	
	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018
Classe 0	8 813 494	8 240 092	8 758 077	8 190 243	-	-	(6 473)	(7 050)
Classe 1	1 956 084	1 784 077	1 943 453	1 774 836	-	-	(40)	(11)
<b>Total créances courantes</b>	<b>10 769 578</b>	<b>10 024 169</b>	<b>10 701 530</b>	<b>9 965 079</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(6 513)</b>	<b>(7 061)</b>
Classe 2	99 338	189 870	93 951	184 844	(9 988)	(20 312)	(12 146)	(11 134)
Classe 3	215 463	234 254	213 177	233 627	(61 831)	(45 042)	(26 246)	(28 756)
Classe 4	1 878 137	1 657 548	1 637 036	1 429 952	(892 048)	(792 643)	(236 223)	(197 729)
<b>Total créances classées</b>	<b>2 192 938</b>	<b>2 081 672</b>	<b>1 944 164</b>	<b>1 848 423</b>	<b>(963 867)</b>	<b>(857 997)</b>	<b>(274 615)</b>	<b>(237 619)</b>
<b>Total créances en mDT</b>	<b>12 962 515</b>	<b>12 105 841</b>	<b>12 645 694</b>	<b>11 813 502</b>	<b>(963 868)</b>	<b>(857 997)</b>	<b>(281 128)</b>	<b>(244 680)</b>
<b>Taux des créances classées</b>	<b>16,92%</b>	<b>17,20%</b>	<b>15,37%</b>	<b>15,65%</b>				
Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et les intérêts et agios réservés	56,48%	52,63%	63,64%	59,27%				

#### 4.3.5- Provisions collectives

En application de l'article 10 bis de la circulaire de la BCT n°91-24 du 17 décembre 1991 ajouté par la circulaire n°2012-20 du 6 décembre 2012, la BNA a constitué, des provisions à caractère générale dites « Provisions Collectives » en vue de couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et ceux nécessitant un suivi particulier (classe 1) au sens de l'article 8 de la Circulaire BCT n°91-24, tout en éliminant les relations présentant un profil de risque spécifique (entreprises publiques et établissement de crédit).

Ainsi, à la date du 31 décembre 2019, le solde de la provision collective comptabilisée par la BNA s'élève à 82.754 mDT et s'analyse comme suit :

	Eng (0/1)	Taux de migration moyen	Taux de provisionnement moyen	Facteur scalaire	Provision Collective
Agriculture	540 514	8,5%	13,8%	1,00	6 363
Autres Industries	93 092	1,2%	27,6%	1,16	346
Autres Services	802 465	2,1%	24,8%	1,20	5 066
Bâtiments et travaux publics	485 284	1,6%	21,9%	4,31	7 526
Commerce	1 255 969	3,0%	18,8%	1,00	7 119
Consommation	1 412 795	1,3%	50,2%	1,15	10 416
Habitat	427 705	2,2%	16,0%	1,00	1 504
Industries Manufacturières	1 835 105	2,1%	17,8%	1,26	8 590
Promotion Immobilière	571 291	3,8%	8,8%	1,05	2 015
Tourisme	123 346	10,3%	10,8%	1,93	2 643
HUILERIE	240 154	4,9%	35,0%	1,70	6 985
EXPORTATEUR	154 550	2,0%	30,0%	1,27	1 173
<b>Total Classes 0 &amp; 1 (*)</b>	<b>7 942 270</b>				<b>59 747</b>
Carthage Cement	92 025	100%	25,0%	1,00	23 006
<b>Total</b>	<b>8 034 295</b>				<b>82 754</b>

(\*) *Compte non tenu des engagements des entreprises publiques et des établissements de crédits et hors Carthage Cement*

#### 4.3.6- Provisions additionnelles

En application des dispositions de la circulaire BCT n°2013-21 du 30 décembre 2013, la BNA a constitué par prélèvement sur les résultats de l'exercice 2019, des provisions additionnelles sur les engagements ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans. Le solde des provisions additionnelles arrêté au 31/12/2019 s'élève à 325.308 mDT, soit une enveloppe supplémentaire nette de 41.696 mDT par rapport au 31/12/2018 et ce suite à la constatation au cours de l'exercice 2019 des dotations complémentaires pour un montant de 59.738 mDT et des reprises pour un montant de 18.042 mDT.

#### 4.3.7- Créances consolidées et créances prises en charge par l'État

En application de l'article 24 de la loi n°98-111 du 28 décembre 1998, portant loi de finances pour l'année 1999, la BNA a procédé à la consolidation sur 25 ans, sans intérêts et avec la garantie de l'État, des créances impayées et des créances non encore échues au 31 décembre 1997 en principal, à la charge des établissements et des entreprises publics et des coopératives centrales de services agricoles. Ces créances ont été arrêtées à un montant de 57 267 mDT.

D'autre part, et en application de l'article 25 de la même loi, l'État a pris en charge les créances de certaines entreprises publiques et à participations publiques directes et indirectes et des coopératives agricoles visées au tableau « G » annexé à ladite loi, qui sont en cours de liquidation ou à liquider ou à privatiser ultérieurement, arrêtées au 31 décembre 1997, et ce sur 25 ans et sans intérêts. Ces créances totalisent un montant de 272 325 mDT à la date de leur prise en charge par l'État.

Pour le traitement comptable, la BNA a choisi une méthode comptable basée sur le nominalisme monétaire sans considération de l'effet du passage du temps dans la mesure où la norme sectorielle bancaire NCT 24 relative aux engagements et aux revenus y afférents était muette sur le traitement des engagements sans intérêts ou à faible taux d'intérêt.

La juste valeur des dites créances à long terme ne portant pas intérêt, prises en charges par l'État, est nettement inférieure à leur valeur comptable et la BNA les maintient au bilan pour leur valeur nominale sans la constatation d'aucune charge. La maturité résiduelle des créances rééchelonnées sur 25 ans arrive à terme au 01/08/2025.

Le tableau suivant récapitule les créances à long terme ne portant pas intérêt, prises en charge par l'État, ainsi que les écarts entre leurs valeurs comptables (ou nominales) et leurs justes valeurs déterminées en appliquant un taux d'intérêt de 8% :

Cadre légal	Dettes prises en charge par l'État (1)	Dettes act. à la date de prise en charge (2)	Ecart (1)-(2)	Encours au 31/12/2019 (3)	Encours au 31/12/2019 actualisé (4)	Ecart (3)-(4)
Article 24 de la loi n°98-111 du 28/12/1998	57 267	26 695	30 572	11 761	9 340	2 421
Article 25 de la loi n°98-111 du 28/12/1998	272 325	126 942	145 383	54 461	43 493	10 968
<b>Total en mDT</b>	<b>329 592</b>	<b>153 637</b>	<b>175 955</b>	<b>66 222</b>	<b>52 833</b>	<b>13 389</b>

#### 4.3.8- Engagements des entreprises publiques

Les actifs de la banque comportent des engagements importants envers les entreprises publiques.

Le tableau suivant récapitule les engagements de ces relations au 31 décembre 2019 :

Cadre légal	Total des entreprises publiques	Dont engagements des sociétés					
		Office des Céréales	STIR	TUNIS AIR	O.T.D	O.N.H	El Fouledh
Engagements au 31/12/2018	1 765 383	904 044	150 410	38 247	113 223	56 528	58 684
Engagements au 31/12/2019 (*)	2 748 611	1 805 239	152 239	25 269	110 233	74 510	75 218
Garanties de l'état au 31/12/2019	1 759 268	1 172 900	150 000	24 992	98 614	74 448	74 984
Autres Garanties au 31/12/2019	462 039	460 000	-	-	152	-	-
Agios et intérêts réservés au 31/12/2019	33 030	-	-	-	11 119	-	11 881
Classe au 31/12/2019	-	0	0	0	0	0	4
Provisions au 31/12/2019	3 854	-	-	-	-	-	-

(\*) Les engagements des entreprises publiques ont enregistré une augmentation de 983.229 mDT entre 2019 et 2018 dont 901.195 mDT relatifs aux engagements de l'Office des Céréales et ce suite à la prise en charge de cet organisme des engagements des collecteurs de blé.

#### 4.4- Portefeuille-titres commercial

L'encours total du portefeuille-titres commercial de la Banque s'élève à 10.979 mDT au 31/12/2019 contre 3.694 mDT au 31/12/2018, soit une augmentation de 7.285 mDT due essentiellement à l'augmentation des bons du Trésor sur titres de transaction détenus par la Banque qui sont passés de 1.740 mDT au 31/12/2018 à 8.365 au 31/12/2019.

Les mouvements par catégorie de titres classés dans ce poste ainsi que les provisions correspondantes se présentent comme suit:

	31/12/2018	Acquisition/ Dotations	Cession/ Liquidation/ Reprise	Reclassement	31/12/2019
<b>I- Titres de placement</b>	<b>1 974</b>	<b>664</b>	-	<b>43</b>	<b>2 681</b>
1.1 Titres émis par les organismes publics	-	-	-	-	-
1.2 Titres émis par les entreprises liées	<b>229</b>	<b>362</b>	-	-	<b>591</b>
Valeurs brutes	229	362	-	-	591
Provisions	-	-	-	-	-
1.3 Titres émis par les entreprises associées	<b>1 367</b>	<b>425</b>	-	-	<b>1 792</b>
Valeurs brutes	1 451	485	-	-	1 936
Provisions	(84)	(60)	-	-	(144)
1.4 Titres émis par les co-entreprises	-	-	-	-	-
1.5 Autres titres émis	<b>378</b>	<b>(123)</b>	-	<b>43</b>	<b>298</b>
Valeurs brutes	1 060	95	-	-	1 155
Provisions	(682)	(218)	-	43	(857)
<b>II- Titres de transactions</b>	<b>1 720</b>	<b>6 578</b>	-	-	<b>8 298</b>
2.1 Titres de transaction à revenu fixe	<b>1 720</b>	<b>6 578</b>	-	-	<b>8 298</b>
Bons du trésor	1 740	6 625	-	-	8 365
Créances et dettes rattachées	(20)	(47)	-	-	(67)
2.2 Titres de transaction à revenu variable	-	-	-	-	-
<b>Total net</b>	<b>3 694</b>	<b>7 242</b>	-	<b>43</b>	<b>10 979</b>

Le Portefeuille-titres commercial est composé de titres de placement et de titres de transaction.

Les titres de placement sont composés de titres cotés et non cotés, à revenu variable.

Les titres de transactions sont composé de bons du trésor cessible, à revenu fixe.

La plus-value latente sur les titres de placement est établie à 8 mDT au 31/12/2019.

#### 4.5- Portefeuille-titres d'investissement

Les titres d'investissement de la Banque ont totalisé 1.648.697 mDT au 31/12/2019 contre 1.538.342 mDT au 31/12/2018.

Les mouvements par catégorie de titres classés dans ce poste ainsi que les provisions correspondantes se présentent comme suit:

	Titres de participation	Titres participatifs	Obligations	Fonds Communs de Placement	Fonds gérés	Dettes des entreprises publiques	BTA d'investissement	Total au 31/12/2019
<b>Valeur brute au 31/12/2019</b>	<b>185 008</b>	<b>35 000</b>	<b>145 624</b>	<b>38 520</b>	<b>268 987</b>	<b>54 584</b>	<b>960 992</b>	<b>1 688 715</b>
Valeur au 1er janvier	184 946	35 000	185 346	37 520	195 987	65 477	871 956	1 576 232
Acquisitions / souscriptions	2 100	-	8 450	1 000	73 000	-	98 636	183 186
Cessions / Remboursement	(2 038)	-	(48 172)	-	-	(10 893)	(9 600)	(70 703)
Reclassements	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Créances rattachées</b>	<b>650</b>	<b>2 800</b>	<b>5 911</b>	-	<b>22 007</b>	<b>15</b>	<b>36 173</b>	<b>67 556</b>
<b>Provisions au 31 décembre 2019</b>	<b>(56 914)</b>	-	-	<b>(2 882)</b>	<b>(47 778)</b>	-	-	<b>(107 574)</b>
Provisions au 1er janvier	(47 208)	-	-	(3 103)	(39 043)	-	-	(89 354)
Dotations	(10 745)	-	-	(163)	(12 257)	-	-	(23 165)
Reprises	1 039	-	-	384	3 522	-	-	4 945
<b>Valeur nette au 31/12/2019</b>	<b>128 744</b>	<b>37 800</b>	<b>151 535</b>	<b>35 638</b>	<b>243 216</b>	<b>54 599</b>	<b>997 165</b>	<b>1 648 697</b>
<b>Valeur brute au 31/12/2018</b>	<b>184 947</b>	<b>35 000</b>	<b>185 346</b>	<b>37 520</b>	<b>195 987</b>	<b>65 477</b>	<b>871 956</b>	<b>1 576 233</b>
<b>Créances rattachées</b>	<b>30</b>	-	<b>7 259</b>	-	<b>11 381</b>	<b>15</b>	<b>32 778</b>	<b>51 463</b>
<b>Provisions au 31/12/2018</b>	<b>(47 208)</b>	-	-	<b>(3 103)</b>	<b>(39 043)</b>	-	-	<b>(89 354)</b>
<b>Valeur nette au 31/12/2018</b>	<b>137 769</b>	<b>35 000</b>	<b>192 605</b>	<b>34 417</b>	<b>168 325</b>	<b>65 492</b>	<b>904 734</b>	<b>1 538 342</b>

La répartition des titres de participation de la Banque en titres cotés, titres non cotés et participations dans les OPCVM se présente comme suit:

	31/12/2019	31/12/2018	Variation	%
Titres cotés	85 473	83 740	1 733	2,1%
Titres non cotés	98 936	98 936	-	-
Titres OPCVM	599	2 270	(1 671)	(73,6%)
<b>Total</b>	<b>185 008</b>	<b>184 946</b>	<b>62</b>	<b>0,0%</b>

Le portefeuille titres d'investissement se détaillent au 31/12/2019 comme suit :

Titres	% de participation	Valeur brute au 31/12/2018	Acquisitions / Reclassement	Cessions	Valeur brute au 31/12/2019	Provisions	Valeur nette au 31/12/2019
SICAF Participations	99,99%	500	-	-	500	-	500
BNA Capitaux	99,00%	4 950	-	-	4 950	-	4 950
SOFINREC	97,82%	13 475	-	-	13 475	-	13 475
SICAR INVEST	59,80%	6 616	-	-	6 616	-	6 616
SOVM SICAF	62,86%	2 461	-	-	2 461	-	2 461
SODET SUD	42,96%	9 826	-	-	9 826	-	9 826
SIMPAR	30,30%	1 530	-	-	1 530	-	1 530
Tunisie Informatique Services	30,00%	75	-	-	75	-	75
AGROSERVICES	29,85%	60	-	-	60	-	60
LES ŒILLETES	29,39%	265	-	-	265	(96)	169
SICAV BNA	29,45%	509	-	-	509	-	509
SOGEST	20,00%	4	-	-	4	-	4
ESSOUKNA	0,04%	1	-	-	1	-	1
Placement Obligataire SICAV	0,04%	1 762	-	(1 672)	90	-	90
SIVIA	0,00%	-	-	-	-	-	-
SPI MADINA	0,00%	-	-	-	-	-	-
<b>Parts dans les entreprises liées</b>		<b>42 034</b>	<b>-</b>	<b>(1 672)</b>	<b>40 362</b>	<b>(96)</b>	<b>40 266</b>
GENERALE DES VENTES	50,00%	2 000	-	-	2 000	(1 632)	368
SODINO	24,75%	9 418	-	-	9 418	(4 569)	4 849
CAP Bank	23,82%	2 470	-	-	2 470	(245)	2 225
AMI	25,90%	30 981	-	-	30 981	(22 036)	8 945
TUNIS-RE	18,27%	27 538	-	-	27 538	-	27 538
<b>Parts dans les entreprises associées &amp; co-entreprises</b>		<b>72 407</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>72 407</b>	<b>(28 482)</b>	<b>43 925</b>
SIDCO	18,96%	3 055	-	-	3 055	(1 618)	1 437
SODIS SICAR	18,63%	5 681	-	-	5 681	(2 846)	2 835
MAISON DU BANQUIER	18,22%	1 542	-	-	1 542	(760)	782
SODEK	17,60%	1 098	-	-	1 098	(693)	405
INTER-BANK SERVICES	16,89%	726	-	-	726	-	726
STBG	15,76%	3 104	-	-	3 104	-	3 104
POLE DE COMPETITIVITE DE BIZERT	15,00%	2 250	-	-	2 250	(18)	2 232
UNIFACTOR	12,50%	1 875	-	-	1 875	-	1 875
SIBTEL	12,41%	491	-	-	491	-	491
TAPARURA	11,11%	250	-	-	250	-	250
AIR LIQUIDE TUNISIE	11,43%	10 656	-	-	10 656	-	10 656
S.T.I TANIT	10,90%	6 704	-	-	6 704	(5 618)	1 086
MONETIQUE TUNISIE	10,37%	280	-	-	280	-	280
SFBT	0,44%	821	-	(366)	455	-	455
A.T.LEASE	10,77%	3 800	2 100	-	5 900	-	5 900
PÔLE DE COMPETITIVITE MONASTIR	10,00%	4 000	-	-	4 000	-	4 000
T.D.A	10,00%	400	-	-	400	(400)	-
SOTUGAR	8,33%	250	-	-	250	-	250
ELBENE INDUSTRIE	7,73%	7 560	-	-	7 560	(5 891)	1 669
SODICAB	7,69%	300	-	-	300	(196)	104
SPT MED V	7,17%	2 253	-	-	2 253	-	2 253
IMPRIMERIES REUNIES	6,62%	60	-	-	60	(60)	-
ENTREPOTS FRIGOFRIQUES SAHEL	6,56%	58	-	-	58	(33)	25
SEM	6,30%	25	-	-	25	(25)	-
TUNISIE TRADENET	5,00%	100	-	-	100	-	100
TUNIS CENTER	5,00%	500	-	-	500	-	500
CDC DEVELOPPEMENT	5,00%	100	-	-	100	-	100
TUNISAVIA	4,08%	30	-	-	30	-	30
COTUNACE	4,05%	582	-	-	582	-	582
CITECH SIDI BOUZID	4,00%	200	-	-	200	(26)	174

SOSESIB	4,00%	200	-	-	200	(16)	184
SOTULUB	3,68%	215	-	-	215	-	215
LE RIBAT	2,82%	200	-	-	200	(200)	-
STAR	2,19%	484	-	-	484	-	484
LE GOLF DES OASIS	1,96%	100	-	-	100	(100)	-
STS	1,94%	62	-	-	62	-	62
SIMAC	1,43%	5	-	-	5	-	5
COTUSAL	1,28%	157	-	-	157	-	157
EL MANSOUR TABARKA	1,09%	172	-	-	172	(172)	-
ZONE FRANCHE ZARZIS	1,00%	60	-	-	60	-	60
FOIRE INTER DE TUNIS	0,44%	44	-	-	44	-	44
CTN	0,26%	100	-	-	100	(69)	31
BTE	0,11%	99	-	-	99	(55)	44
TUNISIE AUTOROUTES	0,05%	434	-	-	434	(260)	174
STB	0,02%	208	-	-	208	(66)	142
CIOK	0,00%	120	-	-	120	(120)	-
SWIFT	0,00%	1	-	-	1	(1)	-
<b>Autres titres de participation</b>		<b>61 412</b>	<b>2 100</b>	<b>(366)</b>	<b>63 146</b>	<b>(19 243)</b>	<b>43 903</b>
SMVDA AZIZIA	0,00%	1 075	-	-	1 075	(1 075)	-
HAMMEMET SUD	10,00%	100	-	-	100	(100)	-
LAINO	3,19%	96	-	-	96	(96)	-
BATAM	2,76%	1 066	-	-	1 066	(1 066)	-
SPEI	14,80%	15	-	-	15	(15)	-
LIAL DU CENTRE	20,00%	15	-	-	15	(15)	-
EVOLUTION ECONOMIQUE	5,21%	37	-	-	37	(37)	-
SMVDA RAHMANIA	0,00%	238	-	-	238	(238)	-
SODAL	69,01%	1 447	-	-	1 447	(1 447)	-
STIA	49,99%	5 005	-	-	5 005	(5 005)	-
<b>Sociétés en liquidation</b>		<b>9 094</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>9 094</b>	<b>(9 094)</b>	<b>-</b>
<b>Total général</b>		<b>184 947</b>	<b>2 100</b>	<b>(2 038)</b>	<b>185 008</b>	<b>(56 914)</b>	<b>128 094</b>
<b>Créances rattachées</b>							650
<b>Total général</b>		<b>184 947</b>	<b>2 100</b>	<b>(2 038)</b>	<b>185 008</b>	<b>(56 914)</b>	<b>128 744</b>

Les résultats et les capitaux propres des filiales se présentent comme suit :

Filiales	Sièges sociaux	Capitaux propres	Résultat 2019
SICAF Participations	5, rue de Syrie Tunis	1 177	44
BNA Capitaux	Complexe le banquier, avenue Tahar Hadded les berges du lac	14 217	(273)
SOFINREC	Rue de l'île de Rhodes-Immeuble l'ATRIUM-Br n°14 Les berges du Lac II 1053 Tunis	17 404	976
SICAR INVEST	16 , rue de Syrie imm EPI center 12 -ème étage 1002 Tunis	16 662	1 810
SOVM SICAF	Complexe le banquier, avenue Tahar Hadded les berges du lac	6 385	185
SODET SUD	Résidence l'Etoile du Nord Bloc A-6E-BA31-Centre Urbain Nord	7 471	(820)
SIMPAR	14 ,rue Masmouda Mutuelleville	37 789	(2 769)
Tunisie Informatique Services	6, place Mohamed Kurd Ali EL Omrane	1 174	258
AGROSERVICES	4, rue Hassen Ibn Noomane BP 152-1002-Tunis	1 510	(15)
LES ŒILLETS	46, Rue Tarek Ibn Zied Mutuelleville - 1082 Tunis	(508)	(1 080)
SICAV BNA	5 Rue de Syrie 1002 Tunis	2 269	34
SOGEST	44 avenue Hedi Noura Ennasr	13	(545)
ESSOUKNA	46, rue Tarak Ibn Zied Mutuelle ville 1082 Tunis	34 248	200
Placement Obligataire SICAV	5 Rue de Syrie 1002 Tunis	214 841	11 128
SIVIA	51 Av Hédi Noura Résidence Ryma 2037 Ennasr II TUNIS	11 045	(3 304)
SPI MADINA	36 Boulevard Hedi Noura ENNASR II 2037	3 435	(752)
ZIED SARL	46, rue Trak Ibn Zied Mutuelle ville 1082 Tunis	1 289	11

Les fonds gérés confiés par la Banque aux SICAR se détaillent au 31/12/2019 comme suit :

	Année d'affectation	Montant initial	Remboursements	Moins-values / cession actions propres	Encours brut au 31/12/2019	Provisions	Encours net au 31/12/2019
Fonds géré 1	1997	4 500	(2 809)	(281)	1 410	(1 378)	32
Fonds géré 2	1997	2 057	(914)	(239)	904	(538)	366
Fonds géré 3	1998	5 550	(4 027)	(1 170)	353	(30)	323
Fonds géré 4	1999	7 350	(2 913)	-	4 437	(2 119)	2 318
Fonds géré 5	2000	7 000	(3 933)	(13)	3 054	(2 594)	460
Fonds géré 6	2001	7 000	(4 372)	(70)	2 557	(1 788)	769
Fonds géré 7	2002	5 000	(2 241)	(156)	2 603	(1 334)	1 269
Fonds géré 8	2003	3 500	(1 617)	(30)	1 853	(1 037)	816
Fonds géré 9	2005	1 500	(462)	(32)	1 005	(507)	498
Fonds géré 10	2006	5 000	(2 963)	-	2 037	(1 915)	122
Fonds géré 11	2007	2 500	(1 631)	-	869	(828)	41
Fonds géré 12	2008	8 500	(534)	-	7 966	(4 113)	3 853
Fonds géré 13	2009	20 000	(890)	-	19 110	(8 170)	10 940
Fonds géré 14	2010	15 000	(271)	-	14 729	(1 694)	13 035
Fonds géré SIP SICAR 1	2010	1 500	-	-	1 500	(493)	1 007
FDS DEV IRADA Jendouba	2010	450	-	-	450	(450)	-
FDS DEV IRADA ELkef	2010	450	-	-	450	(450)	-
Fonds géré 15	2011	10 000	(1 300)	-	8 700	(1 875)	6 825
Fonds géré SIP SICAR 2	2011	2 500	-	-	2 500	(225)	2 275
Fonds géré 16	2012	8 400	-	-	8 400	(1 609)	6 791
Fonds géré 16 BIS	2012	5 600	-	-	5 600	(298)	5 302
Fonds géré SIP SICAR 3	2012	6 000	-	-	6 000	(599)	5 401
Fonds géré 18	2014	6 000	-	-	6 000	(1 387)	4 613
Fonds géré 19	2015	7 000	-	-	7 000	(2 963)	4 037
Fonds géré SIP SICAR 5	2014	4 000	-	-	4 000	(500)	3 500
Fonds géré SIP SICAR 6	2015	9 000	-	-	9 000	(6 517)	2 483
Fonds géré 20	2016	2 000	-	-	2 000	(491)	1 509
Fonds géré 21	2016	3 000	-	-	3 000	(21)	2 979
Fonds géré 20 BIS	2016	8 500	-	-	8 500	(1 328)	7 172
Fonds géré 22	2017	20 000	-	-	20 000	(495)	19 505
Fonds géré 22 BIS	2017	20 000	-	-	20 000	(32)	19 968
Fonds géré 22 TER	2017	20 000	-	-	20 000	-	20 000
Fonds géré 23	2018	25 000	-	-	25 000	-	25 000
Fonds géré 23 BIS	2018	25 000	-	-	25 000	-	25 000
Fonds géré 23 TER	2018	23 000	-	-	23 000	-	23 000
<b>Total ( net de provisions)</b>		<b>301 857</b>	<b>(30 877)</b>	<b>(1 991)</b>	<b>268 987</b>	<b>(47 778)</b>	<b>221 209</b>
Créances rattachées							22 007
<b>Total ( net de provisions y compris créances rattachées)</b>		<b>301 857</b>	<b>(30 877)</b>	<b>(1 991)</b>	<b>268 987</b>	<b>(47 778)</b>	<b>243 216</b>

L'encours des provisions sur les fonds gérés s'est élevé au 31/12/2019 à 47.778 mDT, soit une variation nette de 8.735 mDT par rapport au 31/12/2018, et ce suite à la constatation au cours de l'année 2019, de dotations complémentaires pour un montant de 12.257 mDT et de reprises pour un montant de 3.522 mDT.

#### 4.6- Valeurs immobilisées

Les valeurs immobilisées sont évaluées initialement à leur coût y compris les frais directement engagés pour leur acquisition et les taxes non récupérables par la Banque.

Ces immobilisations sont amorties selon les modes et taux suivants :

Nature de l'immobilisation	Mode d'amortissement	Taux d'amortissement
Logiciels informatiques	Linéaire	33%
Matériel informatique	Linéaire	15%
Immeubles d'exploitation	Linéaire	2%
Frais d'agencement	Linéaire	10%
Mobilier de bureaux	Linéaire	10%
Matériel roulant	Linéaire	20%
Coffres forts	Linéaire	3%

Les immobilisations totalisent, au 31/12/2019, une valeur brute de 265.016 mDT et des amortissements et des provisions de 127.985 mDT soit une valeur nette de 137.032 mDT contre 114.904 mDT au 31/12/2018, ce qui représente environ 1,05% du total des actifs de la banque.

Le détail de cette rubrique se présente comme suit:

	Valeur au 31/12/2018	Acquisitions / Dotations	Cessions / Reprises	Reclassement	Valeur au 31/12/2019
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>26 210</b>	<b>4 169</b>	-	-	<b>30 379</b>
Logiciels	26 210	2 392	-	-	28 602
Logiciels en cours	-	1 777	-	-	1 777
<b>Amortissements</b>	<b>(18 491)</b>	<b>(4 529)</b>	-	-	<b>(23 020)</b>
Logiciels	(18 491)	(4 529)	-	-	(23 020)
<b>Total net (1)</b>	<b>7 719</b>	<b>(360)</b>	-	-	<b>7 359</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>205 445</b>	<b>29 192</b>	-	-	<b>234 637</b>
Terrains	6 353	-	-	-	6 353
Constructions	85 481	1 182	-	-	86 663
Agencements, aménagements et installations	35 973	4 046	-	3 429	43 448
Matériel de transport	2 530	683	-	-	3 213
MMB et Matériel Informatique	54 354	5 297	-	720	60 371
Immobilisations en cours	14 408	16 146	-	(3 429)	27 125
Mobiliers et matériel de bureau en stocks	1 111	-	-	(720)	391
Avances sur achats mobiliers et matériel de bureau	1 423	1 023	-	-	2 446
Immobilisations en dation	3 812	815	-	-	4 627
<b>Amortissements</b>	<b>(97 923)</b>	<b>(6 705)</b>	-	-	<b>(104 628)</b>
Constructions	(29 359)	(1 479)	-	-	(30 838)
Agencements, aménagements et installations	(26 455)	(1 643)	-	-	(28 098)
Matériel de transport	(2 262)	(276)	-	-	(2 538)
Mobiliers et matériel de bureau	(39 847)	(3 307)	-	-	(43 154)
<b>Dépréciations</b>	<b>(337)</b>	-	-	-	<b>(337)</b>
Immobilisations en dation	(337)	-	-	-	(337)
<b>Total net (2)</b>	<b>107 185</b>	<b>22 487</b>	-	-	<b>129 672</b>
<b>Total général (1)+(2)</b>	<b>114 904</b>	<b>22 127</b>	-	-	<b>137 032</b>

Le détail des immobilisations en dation se présente comme suit au 31/12/2019 :

Relation	Description	Valeur comptable	Juste valeur	Plus ou moins-value	Provision
Groupe KHEMAISSA	Terrain Mateur	1 063	1 150	87	-
Tunisie Lait	Terrain Fadhlina	2 074	1 737	(337)	(337)
Tunisie Lait	Terrain Fadhlina	36	36	-	-
Société d'Etudes et d'Aménagement Marina Hammamet Sud	Appartements	639	690	51	-
Société d'Etudes et d'Aménagement Marina Hammamet Sud	Local Commercial	695	695	-	-
Société d'Etudes et d'Aménagement Marina Hammamet Sud	Local Commercial	120	120	-	-
<b>Total</b>		<b>4 627</b>			<b>(337)</b>

Ces biens sont acquis par la BNA, dans le cadre d'une opération de dation en paiement, suite à des jugements exécutés à l'encontre de certaines relations contentieuses et représentant des garanties hypothécaires reçues.

Ces immobilisations sont hors exploitation et destinées à être vendues.

#### 4.7- Autres actifs

Les autres postes d'actif de la Banque ont totalisé 282.693 mDT au 31/12/2019 contre 273.198 mDT au 31/12/2018. Ils se détaillent comme suit :

	31/12/2019	31/12/2018	Variation	%
<b>Comptes d'attente et de régularisation</b>	<b>121 493</b>	<b>113 775</b>	<b>7 718</b>	<b>6,8%</b>
Débiteurs divers	14 701	33 697	(18 996)	(56,4%)
Compte Ministère de la Défense	855	855	-	-
Etat, impôts & taxes	26 375	19 426	6 949	35,8%
Impôts exigibles - Actif	1 856	5 887	(4 031)	(68,5%)
Commissions de gestion à percevoir	18 111	13 246	4 865	36,7%
Ajustements devises actifs	2 868	4 447	(1 579)	(35,5%)
Billets de banque détériorés & déficits de caisse	1 511	2 026	(515)	(25,4%)
Charges payées d'avance	559	592	(33)	(5,6%)
Comptes d'attente actifs	191	161	30	18,6%
Comptes de régularisation	9 448	17 708	(8 260)	(46,6%)
Comptes monétiques	1 392	3 127	(1 735)	(55,5%)
Consommations chefs d'agences & directeurs	11	11	-	-
Comptes liés à la compensation actifs	51 274	25 021	26 253	104,9%
Affaires litigieuses & remises égarées	13 484	19 614	(6 130)	(31,3%)
Utilisation de lignes extérieures en attente d'affectation (*)	3 469	1 271	2 198	172,9%
Produits à recevoir	157	198	(41)	(20,7%)
Ecart / VO MMB & Coffre-Fort	(948)	(948)	-	-
Ecart / Amortissement MMB & Coffre-Fort	1 312	1 312	-	-
Provisions pour dépréciation d'autres actifs d'exploitation	(25 133)	(33 876)	8 743	25,8%
<b>Autres</b>	<b>161 200</b>	<b>159 423</b>	<b>1 778</b>	<b>1,1%</b>
Comptes d'attentes agricoles	61	61	-	-
Provisions pour risques divers (Comptes d'attentes agricoles)	(61)	(61)	-	-
Prêts au personnel	51 358	43 857	7 501	17,1%
Stock cartes de retrait	1 293	730	563	77,1%
Dotations timbres postes	332	264	68	25,8%
Dotations timbres fiscaux	16	13	3	23,1%
Dotations timbres spéciaux de voyage	100	39	61	156,4%
Dépôts et cautionnements	272	272	-	-
Créances abandonnées sur fonds budgétaires 133 MDT et 160 MDT	79 870	79 870	0	0,0%
Créances agricoles abandonnées sur fonds propres de la banque	25 529	26 732	(1 203)	(4,5%)
Autres comptes d'actif	2 431	7 646	(5 215)	(68,2%)
<b>Total Net</b>	<b>282 693</b>	<b>273 198</b>	<b>9 496</b>	<b>3,5%</b>

#### 4.7.1- Comptes liés à la compensation

Au 31 décembre 2019, les comptes liés à la compensation débiteurs (Poste AC7 : Autres Actifs) présentent un solde cumulé de 51.274 mDT alors que les comptes liés à la compensation créditeurs (Poste PA5 : Autres Passifs) présentent un solde cumulé créditeur de 168.890 mDT.

Les soldes de ces comptes s'expliquent principalement par des valeurs dont le dénouement normal s'opère à (J +1). Néanmoins, des suspens inter-siège et certains chevauchements au niveau des comptes d'ordre ont été générés suite à la mise en place du système de Télé-compensation 24 heures (T24H).

Une commission chargée de l'identification et de l'apurement des suspens liés à la « Télé-compensation 24 heures » est en train de poursuivre les travaux de régularisation.

#### 4.7.2- Provisions sur risques divers / autres actifs

L'évolution des provisions pour risques divers sur autres actifs se détaille ainsi :

	31/12/2018	Dotation	Reprise	Reclassement	31/12/2019
Provisions pour dépréciation d'autres actifs d'exploitation	(33 876)	(734)	9 477	-	(25 133)
Provisions pour risques divers (Comptes d'attentes agricoles)	(61)	-	-	-	(61)
<b>Total des provisions</b>	<b>(33 937)</b>	<b>(734)</b>	<b>9 477</b>	<b>-</b>	<b>(25 194)</b>

#### 4.7.3- Créances abandonnées sur fonds budgétaires 133 MDT et 160 MDT

Les créances abandonnées sur les fonds budgétaires de 133 MDT et 160 MDT se détaillent ainsi :

	31/12/2019	31/12/2018
Créances agricoles abandonnées (1999) / Fonds 133 MDT	14 956	14 956
Créances agricoles abandonnées (2014 et ultérieures) / Fonds 133 MDT	23 990	23 990
Frais sur créances contentieuses agricoles abandonnées / Fonds 133 MDT	27	27
<b>Total des créances abandonnées sur fonds budgétaire 133 MDT</b>	<b>38 973</b>	<b>38 973</b>
Créances agricoles abandonnées (2014 et ultérieures) / Fonds 160 MDT	40 730	40 730
Frais sur créances contentieuses agricoles abandonnées / Fonds 160 MDT	167	167
<b>Total des créances abandonnées sur fonds budgétaire 160 MDT</b>	<b>40 897</b>	<b>40 897</b>
<b>Total</b>	<b>79 870</b>	<b>79 870</b>

#### 4.7.4- Créances agricoles abandonnées sur fonds propres de la banque

Les créances agricoles abandonnées sur des crédits octroyés sur les fonds propres de la banque, dans le cadre de l'opération de prise en charge par l'Etat de créances prévues par la loi n°99-65 du 15 juillet 1999 (article 3), ainsi que l'opération d'abandon de créances agricoles prévue par l'article 79 de la loi n°2013-54 du 30 décembre 2013 portant loi de finances pour l'année 2014, telle que modifiée par les textes subséquents, se détaillent ainsi :

	31/12/2019	31/12/2018
Créances agricoles abandonnées (2014 et ultérieures) / Ressources propres	14 259	14 259
Créances agricoles abandonnées (2014 et ultérieures) / Ressources extérieures	11 270	11 270
Créances agricoles prises en charge par l'Etat	-	1 666
Provisions sur créances agricoles prises en charge par l'Etat	-	(464)
<b>Total</b>	<b>25 529</b>	<b>26 732</b>

#### 4.8- Banque Centrale et CCP

Ce poste affiche un solde de 1.580.964 mDT au 31/12/2019 contre 1.360.596 mDT au 31/12/2018, enregistrant ainsi une augmentation de 220.368 mDT. Il se détaille comme suit :

	31/12/2019	31/12/2018	Variation	%
Utilisations auprès de la BCT en dinars	22	6	16	266,7%
Emprunts auprès de la BCT en dinars	1 578 000	1 358 000	220 000	16,2%
Intérêts à servir sur emprunts auprès de la BCT	2 942	2 590	352	13,6%
<b>Total</b>	<b>1 580 964</b>	<b>1 360 596</b>	<b>220 368</b>	<b>16,2%</b>

#### 4.9- Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

Ce poste affiche 181.894 mDT au 31/12/2019 contre 221.350 mDT au 31/12/2018, enregistrant ainsi une diminution de 39.456 mDT qui résulte de la baisse des emprunts sur le marché monétaire en devises compensée essentiellement par une hausse des emprunts sur le marché monétaire en dinars. Il se détaille comme suit :

##### - Décomposition par nature de poste

	31/12/2019	31/12/2018	Variation	%
Dépôts et avoirs des établissements bancaires	178 053	214 805	(36 752)	(17,1%)
Dépôts et avoirs des établissements financiers	3 841	6 545	(2 704)	(41,3%)
<b>Total</b>	<b>181 894</b>	<b>221 350</b>	<b>(39 456)</b>	<b>(17,8%)</b>

##### - Décomposition par nature de compte

	31/12/2019	31/12/2018	Variation	%
Comptes à vue	11 904	12 969	(1 065)	(8,2%)
Emprunts sur le marché monétaire en dinars	169 200	93 300	75 900	81,4%
Emprunts sur le marché monétaire en devises	-	114 829	(114 829)	(100,0%)
Intérêts à payer	790	252	538	213,5%
<b>Total</b>	<b>181 894</b>	<b>221 350</b>	<b>(39 456)</b>	<b>(17,8%)</b>

Toutes les dettes sur les établissements bancaires et financiers ne sont pas matérialisées par des titres du marché interbancaire.

La ventilation des dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers par maturité se présente comme suit:

	< 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> 5 ans	Total
Comptes à vue	11 904	-	-	-	11 904
Emprunts sur le marché monétaire en dinars	169 200	-	-	-	169 200
Emprunts sur le marché monétaire en devises	-	-	-	-	-
Intérêts à payer	790	-	-	-	790
<b>Total</b>	<b>181 894</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>181 894</b>

La ventilation des dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers par nature de relation se présente comme suit:

	Entreprises liées	Entreprises associées	Co-entreprises	Autres	Total
Comptes à vue	-	-	-	11 904	11 904
Emprunts sur le marché monétaire en dinars	-	-	-	169 200	169 200
Emprunts sur le marché monétaire en devises	-	-	-	-	-
Intérêts à payer	-	-	-	790	790
<b>Total</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>181 894</b>	<b>181 894</b>

#### 4.10- Dépôts et avoirs de la clientèle

Les dépôts et avoirs de la clientèle ont totalisé 8.536.958 mDT au 31/12/2019 contre 7.799.985 mDT au 31/12/2018, enregistrant ainsi une augmentation de 736.973 mDT, soit un taux d'accroissement de 9,4%. Ils se détaillent comme suit :

	31/12/2019	31/12/2018	Variation	%
<b>Dépôts en dinars</b>	<b>7 682 256</b>	<b>6 897 255</b>	<b>785 001</b>	<b>11,4%</b>
Dépôts à vue en dinars	1 635 414	1 605 313	30 101	1,9%
Dépôts d'épargne en dinars	2 810 323	2 645 058	165 265	6,2%
Bons de caisse en dinars	58 068	64 874	(6 806)	(10,5%)
Comptes à terme en dinars	233 497	215 936	17 561	8,1%
Comptes spéciaux de placement en dinars	2 171 958	1 770 777	401 181	22,7%
Certificats de dépôt en dinars	550 000	408 000	142 000	34,8%
Autres sommes dues à la clientèle en dinars	222 996	187 297	35 699	19,1%
<b>Dépôts en devises</b>	<b>805 830</b>	<b>859 798</b>	<b>(53 968)</b>	<b>(6,3%)</b>
Dépôts à vue en devises	605 858	579 657	26 201	4,5%
Bons de caisse en devises	12 016	11 646	370	3,2%
Comptes à terme en devises	54 655	49 669	4 986	10,0%
Comptes de placement en devises	110 565	194 725	(84 160)	(43,2%)
Autres sommes dues à la clientèle en devises	22 736	24 101	(1 365)	(5,7%)
<b>Dettes rattachées</b>	<b>48 872</b>	<b>42 932</b>	<b>5 940</b>	<b>13,8%</b>
Intérêts à payer sur dépôts à vue	4 249	4 378	(129)	(2,9%)
Intérêts à payer sur dépôts à terme en devises	742	490	252	51,4%
Intérêts à payer sur comptes d'épargne	29 928	28 103	1 825	6,5%
Intérêts à payer sur Bons de Caisse, Compte à Terme & autres produits financiers	63 732	48 530	15 202	31,3%
Intérêts servis d'avance sur Bons de Caisse & Compte Spécial de Placement	(49 779)	(38 569)	(11 210)	(29,1%)
<b>Total</b>	<b>8 536 958</b>	<b>7 799 985</b>	<b>736 973</b>	<b>9,4%</b>

La ventilation des dépôts et avoirs de la clientèle par maturité se présente comme suit:

	Sans maturité contractuelle	< 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> 5 ans	Total
<b>Dépôts en dinars</b>	<b>4 668 733</b>	<b>999 214</b>	<b>1 524 590</b>	<b>489 719</b>	-	<b>7 682 256</b>
Dépôts à vue en dinars	1 635 414	-	-	-	-	1 635 414
Dépôts d'épargne en dinars	2 810 323	-	-	-	-	2 810 323
Bons de caisse en dinars	-	11 969	29 010	17 089	-	58 068
Comptes à terme en dinars	-	64 379	127 582	41 536	-	233 497
Comptes spéciaux de placement en dinars	-	605 866	1 143 998	422 094	-	2 171 958
Certificats de dépôt en dinars	-	317 000	224 000	9 000	-	550 000
Autres sommes dues à la clientèle en dinars	222 996	-	-	-	-	222 996
<b>Dépôts en devises</b>	<b>628 594</b>	<b>17 522</b>	<b>87 643</b>	<b>72 072</b>	-	<b>805 830</b>
Dépôts à vue en devises	605 858	-	-	-	-	605 858
Bons de caisse en devises	-	370	8 037	3 609	-	12 016
Comptes à terme en devises	-	16 623	26 282	11 751	-	54 655
Comptes de placement en devises	-	529	53 324	56 712	-	110 565
Autres sommes dues à la clientèle en devises	22 736	-	-	-	-	22 736
<b>Dettes rattachées</b>	-	<b>48 872</b>	-	-	-	<b>48 872</b>
Intérêts à payer sur dépôts à vue	-	4 249	-	-	-	4 249
Intérêts à payer sur dépôts à terme en devises	-	742	-	-	-	742
Intérêts à payer sur comptes d'épargne	-	29 928	-	-	-	29 928
Intérêts à payer sur Bons de Caisse, Compte à Terme & autres produits	-	63 732	-	-	-	63 732
Intérêts servis d'avance sur Bons de Caisse & Compte de Placement	-	(49 779)	-	-	-	(49 779)
<b>Total</b>	<b>5 297 327</b>	<b>1 065 608</b>	<b>1 612 233</b>	<b>561 791</b>	-	<b>8 536 958</b>

La ventilation des dépôts et avoirs de la clientèle par nature de relation se présente comme suit:

	Entreprises liées	Entreprises associées	Co-entreprises	Autres	Total
Dépôts en dinars	53 023	130 887	-	7 498 346	7 682 256
Dépôts en devises	-	-	-	805 830	805 830
Dettes rattachées	-	-	-	48 872	48 872
<b>Total</b>	<b>53 023</b>	<b>130 887</b>	<b>-</b>	<b>8 353 048</b>	<b>8 536 958</b>

#### 4.11- Emprunts et ressources spéciales

Les emprunts et ressources spéciales de la Banque ont totalisé 623.769 mDT au 31/12/2019 contre 624.767 mDT au 31/12/2018. Ils se détaillent comme suit :

	31/12/2019	31/12/2018	Variation	%
<b>Emprunts matérialisés</b>	<b>307 828</b>	<b>304 727</b>	<b>3 101</b>	<b>1,0%</b>
Emprunts obligataires	301 500	296 849	4 651	1,6%
Intérêts à payer emprunts obligataires	6 328	7 878	(1 550)	(19,7%)
<b>Autres fonds empruntés</b>	<b>-</b>	<b>9 776</b>	<b>(9 776)</b>	<b>(100,0%)</b>
Pension livrée autre que bancaire	-	9 600	(9 600)	(100,0%)
Intérêts à payer sur titres cédés en pension livrée	-	176	(176)	(100,0%)
<b>Ressources spéciales (*)</b>	<b>315 941</b>	<b>310 264</b>	<b>5 677</b>	<b>1,8%</b>
Ressources extérieures	110 495	119 427	(8 932)	(7,5%)
Ressources budgétaires	234 000	228 614	5 386	2,4%
Ecart de conversion sur emprunts	(29 415)	(38 451)	9 036	23,5%
Intérêts à payer sur ressources spéciales	861	674	187	27,7%
<b>Total</b>	<b>623 769</b>	<b>624 767</b>	<b>(998)</b>	<b>(0,2%)</b>

Les taux d'intérêts des emprunts extérieurs varient entre 1% et 7,2%.

(\*) Il est à noter que la banque n'encourt de risque de contrepartie que sur les crédits imputés sur les ressources extérieures. En effet, les crédits sur ressources spéciales ne sont débloqués aux clients qu'après l'obtention de l'accord de financement du bailleur de fonds correspondant et le décaissement desdites ressources.

La ventilation des emprunts et ressources spéciales par maturité se présente comme suit:

	Sans maturité contractuelle	< 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> 5 ans	Total
<b>Emprunts matérialisés</b>	<b>392</b>	<b>6 328</b>	<b>46 621</b>	<b>222 873</b>	<b>31 614</b>	<b>307 828</b>
Emprunts obligataires	392	-	46 621	222 873	31 614	301 500
Intérêts à payer emprunts obligataires	-	6 328	-	-	-	6 328
<b>Autres fonds empruntés</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Pension livrée autre que bancaire	-	-	-	-	-	-
Intérêts à payer sur titres cédés en pension livrée	-	-	-	-	-	-
<b>Ressources spéciales</b>	<b>-</b>	<b>235 428</b>	<b>9 528</b>	<b>47 085</b>	<b>23 900</b>	<b>315 941</b>
Ressources extérieures y compris écart de conversion	-	567	9 528	47 085	23 900	81 080
Ressources budgétaires	-	234 000	-	-	-	234 000
Intérêts à payer sur ressources spéciales	-	861	-	-	-	861
<b>Total</b>	<b>392</b>	<b>241 756</b>	<b>56 149</b>	<b>269 958</b>	<b>55 514</b>	<b>623 769</b>

La ventilation des emprunts et ressources spéciales par nature se présente comme suit:

	Entreprises liées	Entreprises associées	Co-entreprises	Autres	Total
--	-------------------	-----------------------	----------------	--------	-------

<b>Emprunts matérialisés</b>	<b>27 776</b>	<b>30 281</b>	-	<b>249 771</b>	<b>307 828</b>
Emprunts obligataires	27 085	29 866	-	244 549	301 500
Intérêts à payer emprunts obligataires	691	415	-	5 222	6 328
<b>Autres fonds empruntés</b>	-	-	-	-	-
Pension livrée autre que bancaire	-	-	-	-	-
Intérêts à payer sur titres cédés en pension livrée	-	-	-	-	-
<b>Ressources spéciales</b>	-	-	-	<b>315 941</b>	<b>315 941</b>
Ressources extérieures y compris écart de conversion	-	-	-	81 080	81 080
Ressources budgétaires	-	-	-	234 000	234 000
Intérêts à payer sur ressources spéciales	-	-	-	861	861
<b>Total</b>	<b>27 776</b>	<b>30 281</b>	-	<b>565 712</b>	<b>623 769</b>

La situation des comptes de prêts financés sur les ressources du FOPRODI et se trouvant en phase contentieuse au 31/12/2019 se présente comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2019
Contentieux dotation FOPRODI & FOPRODI BIRD	9 500
Impayés en intérêts sur FOPRODI & BIRD	1 472
<b>Total</b>	<b>10 972</b>

Notons, qu'une action d'assainissement du fonds FOPRODI est en cours, en collaboration avec les autorités réglementaires.

#### 4.12- Autres passifs

Les autres postes de passif totalisent 568.665 mDT au 31/12/2019 contre 503.913 mDT au 31/12/2018, enregistrant ainsi une augmentation de 64.752 mDT. Ils se détaillent comme suit :

	31/12/2019	31/12/2018	Variation	%
Etat, impôts et taxes	35 814	32 198	3 616	11,2%
Impôts sur les sociétés (*)	28 049	35 260	(7 211)	(20,5%)
Contribution exceptionnelle et contribution sociale de solidarité (*)	2 404	5 037	(2 633)	(52,3%)
Organismes sociaux	48 027	46 047	1 980	4,3%
Comptes d'ajustement devises passifs (*)	320	791	(471)	(59,5%)
Devises reçues en instance d'affectation	13 027	17 912	(4 885)	(27,3%)
Provisions pour risques divers (Comptes d'ajustement devises)	68	194	(126)	(64,9%)
SWAPS devises (*)	4 299	(4 171)	8 470	203,1%
Congés à payer	13 111	12 315	796	6,5%
Produits perçus d'avance	7 152	7 043	109	1,5%
Excédents de caisse	4 071	3 629	442	12,2%
Charges sur emprunts	53	53	-	-
Autres comptes de régularisation passifs	1 490	1 165	325	27,9%
Provisions pour risques divers (Autres comptes de régularisation passifs)	30	30	-	-
Comptes liés à la compensation passifs	168 890	95 632	73 258	76,6%
Comptes de régularisation (*)	10 085	17 131	(7 046)	(41,1%)
Comptes Etatiques créditeurs (*)	957	897	60	6,7%
Créditeur divers	26 025	24 925	1 100	4,4%
Versements de l'Etat sur créances impayées pour plus d'un an / Fonds 133 MDT	78 434	78 434	-	-
Intérêts recouverts à verser à l'Etat /Fonds 133 MDT	5 994	5 739	254	4,4%
Versements de l'Etat sur créances impayées pour plus d'un an /Fonds 160 MDT	66 095	66 095	-	-
Intérêts recouverts à verser à l'Etat /Fonds 160 MDT	23 311	22 489	823	3,7%
Fournisseurs d'immobilisations	4 850	8 146	(3 296)	(40,5%)
<b>Provisions pour passifs et charges</b>	<b>26 109</b>	<b>26 923</b>	<b>(814)</b>	<b>(3,0%)</b>
Provisions pour avantages postérieurs à l'emploi (**)	8 941	8 653	288	3,3%
Provisions pour pénalités BCT	1 244	1 244	-	-
Provisions pour suspens Inter-Siège T24h	752	855	(103)	(12,0%)
Provisions sur engagement par signature	15 172	16 171	(999)	(6,2%)
<b>Total</b>	<b>568 665</b>	<b>503 913</b>	<b>64 752</b>	<b>12,8%</b>

(\*) Montants 2018 retraités à des fins de comparabilité.

(\*\*) En application des articles 53 et 54 de la Convention Collective Nationale du Personnel des Banques et des Etablissements Financiers, la BNA a comptabilisé des provisions qui couvrent ses engagements postérieurs à l'emploi envers le personnel actif et les agents retraités.

En effet, le personnel retraité demeure affilié à un contrat d'assurance sociale, financé par les cotisations de la Banque et du personnel et garantissant les risques suivants : maladies, longue maladie, maternité, invalidité et décès. La BNA supporte 80% des coûts (cotisations...) relatifs à ce contrat d'assurance groupe.

En application des principes comptables généralement admis en Tunisie et des normes internationales d'information financière (IFRS), le coût des avantages postérieurs à l'emploi doit être comptabilisé en charges, à l'instar des autres éléments de rémunération, durant la période d'activité du salarié et non pas au moment où celui-ci bénéficie effectivement des prestations.

Ainsi, la BNA a comptabilisé des provisions pour avantages postérieurs à l'emploi dont l'encours global au 31/12/2019 s'élève à 8.941 mDT contre 8 653 mDT au 31/12/2018.

Pour l'estimation de ces provisions, la Banque a retenu les hypothèses suivantes :

- Taux de croissance des salaires	:	4%
- Taux de mortalité et de départ anticipé	:	5%
- Taux d'actualisation financière	:	8%
- Charges sociales (50%)	:	50% * 20,04%
- Espérance de vie	:	74,3 ans
- Prime d'assurance prise en charge par la BNA (par retraité)	:	Variant entre 674 et 694 DT
- Prime d'assurance prise en charge par la BNA (personnel actif)	:	580 DT

#### 4.13- Capitaux propres

Les capitaux propres bruts ont atteint 1.522.944 mDT au 31/12/2019 contre 1.152.077 mDT au 31/12/2018, soit une augmentation de 370.867 mDT. Les mouvements des capitaux propres au cours de l'exercice 2019 se détaillent comme suit :

	Solde au 31/12/2018	Affectation du résultat 2018	Augmentation du Capital	Reclassement	Achat actions propres	Résultat de l'exercice	Autres mouvements	Solde au 31/12/2019
Capital social	176 000	-	70 072	40 659	-	-	33 269	320 000
Dotation de l'État	133 000	-	-	(89 902)	-	-	-	43 098
Réserves légales	16 000	1 600	-	-	-	-	-	17 600
Réserves extraordinaires	320 630	90 580	-	(3 200)	-	-	-	408 010
Réserves à régime spécial	17 802	-	-	-	-	-	-	17 802
Réinvestissements exonérés	217 791	74 000	-	-	-	-	-	291 791
Actions propres	-	-	-	-	(1 339)	-	-	(1 339)
Modification Comptables	-	-	-	-	-	-	-	-
Primes d'émission et de fusion	55 077	-	98 100	52 443	-	-	46 577	252 197
Réserves pour fonds social	40 314	500	-	-	-	-	755	41 569
Réserves pour fonds de développement des compétences	-	8 773	-	-	-	-	-	8 773
Résultats reportés	7	3	-	-	-	-	-	10
Résultat net de l'exercice	175 456	(175 456)	-	-	-	123 433	-	123 433
<b>Total</b>	<b>1 152 077</b>	<b>-</b>	<b>168 172</b>	<b>-</b>	<b>(1 339)</b>	<b>123 433</b>	<b>80 601</b>	<b>1 522 944</b>

La ventilation des Réserves pour Fonds Social se présente comme suit :

Rubrique	Solde au 31/12/2019	Solde au 31/12/2018
Prêts Faps CT Exceptionnels	761	559
Prêts Faps Soins	493	342
Prêts Faps MT Mariage	119	86
Prêts Faps MT Voiture	416	676
Crédits FAPS LT	26 203	23 461
Liquidité	13 577	15 190
<b>Réserve pour Fonds Social</b>	<b>41 569</b>	<b>40 314</b>

#### 4.13.1- Dotation de l'État de 133.000 mDT

En application des termes de la loi n°94-30 du 21 février 1994, la BNA a conclu avec l'État Tunisien, en date du 16 mars 1995, une convention en vertu de laquelle des créances sur fonds budgétaires agricoles, s'élevant en principal à 133.000 mDT, ont été transférées à la BNA (moyennant la garantie de l'État en matière de recouvrement des montants échus depuis un an sur les crédits entrant dans le cadre de cette convention).

Cette convention a permis à la BNA de rétablir sa situation financière (par l'amélioration de ses capitaux propres) et de se conformer ainsi à la réglementation en vigueur en matière de ratio de solvabilité.

Cette dotation est assortie d'une éventualité de restitution en cas de rétablissement de l'équilibre financier de la banque. Cette éventualité de restitution s'applique également aux fonds budgétaires agricoles revenant à l'État pour un montant de 160.000 mDT, qui ont été décomptabilisés par la BNA en vertu de la loi n°2003-80 du 29 décembre 2003 pour compenser l'insuffisance de provisions dégagée par son activité à la fin de 2003. (Voir note 5-1-1).

Pour la dotation de 133.000 mDT, la banque n'est réputée avoir retrouvé son équilibre financier que lorsqu'elle réponde simultanément à deux (2) critères fixés par l'alinéa 2 de l'article 9 de la convention conclue entre l'État et la BNA le 16 mars 1995, à savoir:

- La constitution des provisions requises selon les règles prudentielles en vigueur ;
- Le respect par la Banque des règles minimales d'adéquation des fonds propres aux risques encourus compte non tenu de la dotation de 133 MDT

Pour la dotation de 160.000 mDT, le rétablissement de l'équilibre financier suppose, par contre, la réponse simultanée à cinq (5) critères fixés par l'alinéa 2 de l'article 6 de la convention conclue entre l'État et la BNA le 17 février 2004, à savoir:

- La constitution des provisions requises selon les règles prudentielles en vigueur ;
- Le respect par la Banque des règles minimales d'adéquation des fonds propres aux risques encourus ;
- L'atteinte, par la Banque, du niveau du ROE moyen observé dans le secteur bancaire BNA exclue ;
- L'atteinte, par la Banque, du niveau du ROA moyen observé dans le secteur bancaire BNA exclue ;
- La distribution, par la Banque, d'un dividende au moins égal à l'intérêt statutaire.

L'analyse, au 31 décembre 2018, des montants versés par l'État à la BNA dans le cadre de la mise en jeu de la garantie de l'État, au titre des deux dispositifs de soutien consentis à la Banque ainsi que des montants recouverts par la BNA et non encore versés à l'État, permet de stratifier les dotations accordées en deux catégories:

- Un concours qualifié de "Substantiel", et correspondant pour chacune des dotations consenties à la Banque au cumul des montants versés par l'État à la BNA dans le cadre de la mise en jeu de la garantie souveraine et des montants recouverts par la BNA sur les crédits qui lui ont été transférés et non encore reversés à l'État;
- Un concours qualifié de "Potentiel", et correspondant au reliquat.

Cette stratification conduit au constat résumé dans le tableau suivant:

	Montant en mDT				
	Montants déjà versés par l'État suite à des appels de garanties (1)	Montants recouverts par la BNA et à reverser à l'État (2)	Concours Substantiel (3)=(1)+(2)	Concours Potentiel (4)	Total (3)+(4)
Dotation de 133MDT	85 301	4 601	89 902	43 098	133 000
Dotation de 160MDT	69 516	10 329	79 845	80 155	160 000
Total	154 817	14 931	169 748	123 252	293 000

Le Conseil d'administration de la BNA a attesté le caractère certain, liquide et exigible du montant de 169.748 mDT correspondant à la libération intégrale de la valeur d'émission des 14.145.648 actions souscrites par l'État, soit un montant de 89.902 mDT imputable sur le concours de 133.000 mDT et le reliquat (79.845 mDT) imputable sur le concours de 160.000 mDT.

Notons que les concours potentiels imputables sur le concours de 133.000 mDT (43 098 mDT) restent comptabilisés au niveau des fonds propres.

#### 4.13.2- Bénéfice par action

	31/12/2019	31/12/2018	Variation	%
Bénéfice net de l'exercice avant modifications comptables (en mDT)	123 433	175 456	(52 023)	(42,1%)
Nombre d'actions ordinaires	64 000 000	35 200 000	28 800 000	45,0%
Nombre d'actions propres	112 768	-	112 768	100,0%
Nombre d'actions ordinaires en circulation début de période	35 200 000	31 915 128	3 284 872	9,3%
Augmentation de capital	28 800 000	3 200 000	25 600 000	88,9%
Actions gratuites	640 000	3 200 000	(2 560 000)	(400,0%)
Actions en numéraires	28 160 000	-	28 160 000	100,0%
Date d'augmentation	01/08/2019	25/05/2018	-	-
Nombre d'actions ordinaires en circulation fin de période	63 887 232	35 200 000	28 687 232	44,9%
Nombre d'actions moyen pondéré	47 599 121	35 115 128	12 483 993	26,2%
Bénéfices revenant aux actions propres	217	-	217	100,0%
<b>Bénéfice par action de valeur nominale de 5 DT (en DT)</b>	<b>2,593</b>	<b>4,997</b>	<b>(2,403)</b>	<b>-</b>

#### 4.13.3- Augmentation du capital

Le 1er paragraphe de l'article 28 de la loi n° 2018-56 du 27 décembre 2018 portant loi de finances pour l'année 2019 avait autorisé le ministre chargé des finances, agissant pour le compte de l'État, à souscrire au capital de la BNA et ce, dans la limite de 170.872 mDT. Cette souscription ne peut être libérée que par voie de compensation avec des créances certaines, échues et dont le montant est connu au sens de l'article 292 du code des sociétés commerciales.

La participation de l'État correspond au cumul des montants versés à la BNA lors de la mise en jeu de la garantie souveraine en application des conventions régissant les deux dotations consenties par l'État à la BNA, respectivement de 133.000 mDT et 160.000 mDT, et des montants recouverts par la BNA sur les crédits qui lui ont été transférés et non encore reversés à l'État.

En effet, une partie ou la totalité du montant de chacune des deux dotations consenties à la BNA serait exigible sans délai, en vue de permettre à l'État, et à titre exclusif, de libérer par compensation de créances certaines, échues et dont le montant est connu, toute souscription à une augmentation de capital de la Banque.

Ainsi, l'Assemblée Générale Extraordinaire de la BNA, réunie le 6 mars 2019, a décidé de porter le capital de la Banque de cent soixante-seize millions de dinars (176.000 mDT) à trois cent vingt millions de dinars (320.000 mDT), selon les modalités suivantes :

- 140.800 mDT par émission de 28.160.000 actions nouvelles au prix de douze (12) dinars chacune, soit cinq (5) dinars de valeur nominale et sept (7) dinars de prime d'émission. Ces actions seraient souscrites selon la parité de quatre (4) actions nouvelles pour cinq (5) actions anciennes. Ces actions seraient libérées, en totalité à la souscription, en numéraire ou par compensation avec des créances certaines, liquides et exigibles détenues sur la Banque.

- 3.200 mDT par attribution de 640.000 actions gratuites de valeur nominale égale à cinq (5) dinars chacune consécutivement à une incorporation de réserves. Ces actions gratuites seront attribuées selon la parité d'une (1) action nouvelle pour cinquante-cinq (55) actions anciennes.

Le ministre des finances, agissant pour le compte de l'État, a souscrit à titre irréductible, le 21 juin 2019, 14.145.648 actions nouvelles de numéraire émises par la Banque dans le cadre de cette augmentation de capital. L'État a libéré son dû par compensation avec des créances certaines, liquides et exigibles qu'elle possède sur la BNA.

La signature du certificat du dépositaire a eu lieu le 24 juillet 2019 ; L'approbation, par les commissaires aux comptes, dudit certificat a eu lieu en date du 29 juillet 2019 ; L'enregistrement de l'opération d'augmentation en bourse est finalisé le 31 juillet 2019. A partir du jeudi 1er Août 2019, les 28.160.000 actions nouvelles souscrites sont admises et négociables en bourse sur la même ligne de cotation que les actions anciennes auxquelles elles sont assimilées.

## 5- NOTES SUR LES ENGAGEMENTS HORS BILAN

### 5.1- Cautions, avals et autres garanties données

Ce poste a totalisé 1.497.873 mDT au 31/12/2019 contre 1.311.016 mDT au 31/12/2018. il se décompose comme suit:

	31/12/2019	31/12/2018	Variation	%
<b>a- En faveur d'établissements bancaires</b>	<b>731 428</b>	<b>339 305</b>	<b>392 123</b>	<b>115,6%</b>
Contre garanties	589 000	258 000	331 000	128,3%
Débiteurs par lettres de garanties d'ordre de nos correspondants étrangers	94 428	81 305	13 123	16,1%
Cessions de créances	48 000	-	48 000	-
<b>b- En faveur de la clientèle</b>	<b>686 290</b>	<b>811 711</b>	<b>(125 421)</b>	<b>(15,5%)</b>
Débiteurs par avals et acceptations	34 570	43 503	(8 933)	(20,5%)
Débiteurs par lettres de garanties	69 135	147 009	(77 874)	(53,0%)
Débiteurs par obligations cautionnées	31 030	30 854	176	0,6%
Débiteurs par cautions fiscales	37 066	52 963	(15 897)	(30,0%)
Débiteurs par cautions sur marchés publics	508 426	522 731	(14 305)	(2,7%)
Avals billets de trésorerie	5 800	14 050	(8 250)	(58,7%)
Débiteurs par cautions bancaires taxation d'office	263	601	(338)	(56,2%)
<b>c- En faveur de l'État</b>	<b>80 155</b>	<b>160 000</b>	<b>(79 845)</b>	<b>(49,9%)</b>
Créances budgétaires transférées par l'Etat	80 155	160 000	(79 845)	(49,9%)
<b>Total</b>	<b>1 497 873</b>	<b>1 311 016</b>	<b>186 857</b>	<b>14,3%</b>

La ventilation des cautions, avals et autres garanties données par nature de relation se présente comme suit :

	Entreprises liées	Entreprises associées	Co-entreprise	Autres	Total
<b>a- En faveur d'établissements bancaires</b>	-	-	-	<b>731 428</b>	<b>731 428</b>
<b>b- En faveur de la clientèle</b>	<b>12 973</b>	-	-	<b>673 317</b>	<b>686 290</b>
<b>c- En faveur de l'État</b>	-	-	-	<b>80 155</b>	<b>80 155</b>
<b>Cautions, avals et autres garanties données</b>	<b>12 973</b>	-	-	<b>1 484 900</b>	<b>1 497 873</b>

### 5.1.1- Créances budgétaires transférées par l'État

En application des termes de la loi n°2003-80 du 29 décembre 2003, portant loi de finances pour l'année 2004, le Ministre des Finances et la BNA ont conclu, en date du 17 février 2004, une convention ayant pour objet le transfert de fonds budgétaires agricoles revenant à l'État et totalisant la somme de 160.000 mDT au profit de la BNA et la prise en charge par l'État des impayés échus depuis un an sur les crédits accordés sur ces fonds et rentrant dans le cadre de cette convention.

Les fonds convertis ont été utilisés par la Banque pour compenser l'insuffisance de provisions dégagée par l'activité à fin 2003, ce qui a conduit à la dé-comptabilisation des fonds en question pour un montant de 160.000 mDT en contrepartie de la constatation de provisions sur titres d'investissement et créances clientèle pour le même montant.

Le Ministre des Finances a souscrit à titre irréductible le 21/06/2019 à 14.145.648 actions nouvelles de numéraires émises par la BNA dans le cadre de l'augmentation de son capital.

Le montant total de cette souscription s'élève à 169.748 mDT composé entre autres d'un montant de 79.845 mDT imputable sur le concours de 160.000 mDT sus indiqué.

Pour les besoins de comptabilisation de l'augmentation du capital, les concours substantiels ont été constatés comme étant une charge de l'exercice qui est totalement déductible (voir note 4.13.1 et note 6.10).

### 5.2- Crédits documentaires

Les crédits documentaires ont totalisé 699.461 mDT au 31/12/2018 contre 456.993 mDT au 31/12/2019. La ventilation des crédits documentaires par nature de relation se présente comme suit :

	Entreprises liées	Entreprises associées	Co-entreprise	Autres	Total
Crédits documentaires Import	874	-	-	316 749	317 623
Crédits documentaires Export	-	-	-	139 370	139 370
<b>Total</b>	<b>874</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>456 119</b>	<b>456 993</b>

### 5.3- Actifs donnés en Garantie

Le refinancement auprès de la Banque centrale de Tunisie s'est établi à 1.541.000 mDT au 31/12/2019 contre 1.437.600 mDT au 31/12/2018. Le détail des actifs donnés en garantie se présente comme suit:

	31/12/2019	31/12/2018	Variation	%
Titres de créances	857 750	869 750	(12 000)	(1,4%)
Bons du trésor	624 000	488 350	135 650	27,8%
Emprunt obligataire 2014	59 250	79 500	(20 250)	(25,5%)
<b>Total</b>	<b>1 541 000</b>	<b>1 437 600</b>	<b>103 400</b>	<b>7,2%</b>

### 5.4- Engagements de financement donnés

Cette rubrique comporte les crédits notifiés aux clients mais non encore débloqués. Elle se détaille comme suit:

	31/12/2019	31/12/2018	Variation	%
<b>Crédits notifiés et non utilisés (agricoles)</b>	<b>5 464</b>	<b>8 629</b>	<b>(3 165)</b>	<b>(36,7%)</b>
En faveur d'établissements bancaires, financiers et d'assurance	-	-	-	-
En faveur de la clientèle	5 464	8 629	(3 165)	(36,7%)
<b>Crédits notifiés et non utilisés (commerciaux)</b>	<b>178 499</b>	<b>265 793</b>	<b>(87 294)</b>	<b>(32,8%)</b>
En faveur d'établissements bancaires, financiers et d'assurance	-	-	-	-
En faveur de la clientèle	178 499	265 793	(87 294)	(32,8%)
<b>Crédits de gestion notifiés et non utilisés</b>	<b>124 573</b>	<b>134 830</b>	<b>(10 257)</b>	<b>(7,6%)</b>
En faveur d'établissements bancaires, financiers et d'assurance	-	-	-	-
En faveur de la clientèle	124 573	134 830	(10 257)	(7,6%)
<b>Total</b>	<b>308 536</b>	<b>409 252</b>	<b>(100 716)</b>	<b>(24,6%)</b>

La ventilation des engagements de financements donnés selon la nature de la relation se présente comme suit

	Entreprises liées	Entreprises associées	Co-entreprise	Autres	Total
<b>Crédits notifiés et non utilisés (agricoles)</b>	-	-	-	5 464	5 464
En faveur d'établissements bancaires, financiers et d'assurance	-	-	-	-	-
En faveur de la clientèle	-	-	-	5 464	5 464
<b>Crédits notifiés et non utilisés (commerciaux)</b>	-	-	-	178 499	178 499
En faveur d'établissements bancaires, financiers et d'assurance	-	-	-	-	-
En faveur de la clientèle	-	-	-	178 499	178 499
<b>Crédits de gestion notifiés et non utilisés</b>	-	-	-	124 573	124 573
En faveur d'établissements bancaires, financiers et d'assurance	-	-	-	-	-
En faveur de la clientèle	-	-	-	124 573	124 573
<b>Total</b>	-	-	-	308 536	308 536

### 5.5- Engagements sur titres

Cette rubrique comporte les titres d'investissement souscrits non encore libérés. Elle se détaille comme suit:

	Montant souscrit (1)	Montant libéré (2)	Montant non libéré 2019 (1)-(2)	Montant non libéré 2018
SODIS SICAR	3 328	2 496	832	832
FCPR INTECH	4 000	2 000	2 000	2 000
<b>Total</b>	<b>7 328</b>	<b>4 496</b>	<b>2 832</b>	<b>2 832</b>

### 5.6- Garanties reçues

Les Garanties reçues sont constituées au 31/12/2019 des éléments suivants:

	Actifs courants	Actifs classés	31/12/2019	31/12/2018	Variation	%
<b>Garanties reçues des banques</b>	<b>395 000</b>	-	<b>395 000</b>	<b>165 000</b>	<b>230 000</b>	<b>139,4%</b>
<b>Garanties reçues de l'État</b>	<b>1 774 602</b>	<b>389 207</b>	<b>2 163 809</b>	<b>1 889 995</b>	<b>273 814</b>	<b>14,5%</b>
Fonds Budgétaires & Dotation	68 049	248 773	316 821	292 338	24 483	8,4%
SOTUGAR	13 807	21 703	35 511	35 233	278	0,8%
FNG	6 359	36 295	42 654	44 009	(1 355)	(3,1%)
FGIC	-	266	266	301	(35)	(11,7%)
FNE	-	94	94	468	(374)	(79,9%)
Garanties de l'État	1 686 387	82 076	1 768 463	1 517 646	250 817	16,5%
<b>Garanties reçues de la clientèle</b>	<b>1 401 133</b>	<b>802 212</b>	<b>2 203 345</b>	<b>1 662 109</b>	<b>541 236</b>	<b>32,6%</b>
Garanties Hypothécaires	708 670	773 135	1 481 805	1 396 264	85 541	6,1%
Garanties financières	692 463	29 077	721 540	265 845	455 695	171,4%
<b>Total</b>	<b>3 570 735</b>	<b>1 191 419</b>	<b>4 762 154</b>	<b>3 717 104</b>	<b>1 045 050</b>	<b>28,1%</b>

## 5.7- Engagements en devises

Les engagements donnés et reçus en devise arrêtés au 31/12/2019 se présentent comme suit:

	31/12/2019	31/12/2018
<b>Opérations de change au comptant non encore dénouées</b>		
Devises vendues à livrer (comptant)	(23 774)	(40 509)
Dinars achetés à recevoir (comptant)	12 691	23 600
Devises achetées à recevoir (comptant)	25 530	21 496
Dinars vendus à livrer	(14 345)	(3 990)
<b>Opérations de change à terme non encore dénouées</b>		
Devises vendues à livrer (à terme)	(18 653)	(26 704)
Dinars achetés à recevoir (à terme)	20 425	27 191
Devises achetées à recevoir (à terme)	-	20 948
Dinars vendus à livrer (à terme)	-	(18 328)
<b>Opérations de SWAP</b>		
Dinars à livrer (SWAP)	(189 149)	(285 949)
Devise à livrer (SWAP)	(948)	(24 631)
Devise à recevoir (SWAP)	185 832	315 779

La BNA ne fait pas d'opérations de change à terme à des fins spéculatives et ne détient pas de titres à livrer résultant d'opérations de vente de titres dont la livraison effective est différée.

## 6- NOTES RELATIVES AUX POSTES DE L'ÉTAT DE RÉSULTAT

### 6.1- Intérêts et revenus assimilés

Les intérêts et revenus assimilés ont atteint 1.073.394 mDT au 31/12/2019 contre 850.802 mDT au 31/12/2018, enregistrant ainsi un taux d'accroissement de 26,2%. Ils s'analysent comme suit :

	2019	2018	Variation	%
<b>Opérations avec les établissements bancaires et financiers</b>	<b>12 567</b>	<b>9 311</b>	<b>3 256</b>	<b>35,0%</b>
Intérêts sur prêts sur le marché monétaire en dinars	4 938	3 428	1 510	44,0%
Intérêts sur prêts sur le marché monétaire en devises	3 632	1 173	2 459	209,6%
Intérêts sur autres avoirs auprès des établissements bancaires et financiers	3 972	4 341	(369)	(8,5%)
Gains / Report sur opérations de SWAP	25	369	(344)	(93,2%)
<b>Opérations avec la clientèle</b>	<b>1 033 474</b>	<b>815 301</b>	<b>218 173</b>	<b>26,8%</b>
Agios sur comptes débiteurs de la clientèle	225 876	168 149	57 727	34,3%
Intérêts sur crédits à la clientèle	807 598	647 152	160 446	24,8%
<b>Autres intérêts et revenus assimilés</b>	<b>27 353</b>	<b>26 190</b>	<b>1 163</b>	<b>4,4%</b>
<b>Total</b>	<b>1 073 394</b>	<b>850 802</b>	<b>222 592</b>	<b>26,2%</b>

## 6.2- Commissions perçues

Les commissions perçues par la banque ont totalisé 126.747 mDT au 31/12/2019 contre 110.272 mDT au 31/12/2018. Elles se décomposent comme suit :

	2019	2018	Variation	%
Commissions en produits sur opérations de chèques, effets, virements et tenue de comptes	68 220	62 735	5 485	8,7%
Commissions en produits sur opérations monétaires	8 717	5 864	2 853	48,7%
Commissions en produits sur opérations de change	1 249	947	302	31,9%
Commissions en produits sur opérations de commerce extérieur	3 038	3 149	(111)	(3,5%)
Commissions en produits sur location de coffres forts	23	20	3	15,0%
Commissions en produits d'études, de montage de financement, de conseil et d'assistance	22 282	17 944	4 338	24,2%
Commissions en produits de gestion des fonds budgétaires & ressources extérieures	4 096	2 464	1 632	66,2%
Commissions en produits sur avals billets de trésorerie	280	241	39	16,2%
Commissions en produits diverses	18 842	16 908	1 934	11,4%
<b>Total</b>	<b>126 747</b>	<b>110 272</b>	<b>16 475</b>	<b>14,9%</b>

## 6.3- Gain sur portefeuille commercial et opérations financières

Ces gains ont atteint 28.618 mDT au 31/12/2019 contre 27.246 mDT au 31/12/2018 soit une augmentation de 1.372 mDT. Ils se détaillent comme suit:

	2019	2018	Variation	%
<b>Gains nets sur titres de transaction</b>	<b>626</b>	<b>6 180</b>	<b>(5 554)</b>	<b>(89,9%)</b>
Intérêts nets sur bons de trésor	626	6 180	(5 554)	(89,9%)
<b>Gains (pertes) nets sur titres de placement</b>	<b>(43)</b>	<b>55</b>	<b>(98)</b>	<b>(178,2%)</b>
Dividendes et revenus assimilés des titres de placement	253	132	121	91,7%
Pertes sur titres de placement	(17)	(6)	(11)	(183,3%)
Dotations aux provisions pour dépréciation des titres de placement	(279)	(89)	(190)	(213,5%)
Reprises de provisions pour dépréciation des titres de placement	-	18	(18)	(100,0%)
<b>Gains nets sur opérations de change</b>	<b>28 035</b>	<b>21 011</b>	<b>7 024</b>	<b>33,4%</b>
Résultat sur opérations de change	20 907	12 863	8 044	62,5%
Commissions sur change manuel	7 128	8 148	(1 020)	(12,5%)
<b>Total</b>	<b>28 618</b>	<b>27 246</b>	<b>1 372</b>	<b>5,0%</b>

## 6.4- Revenus du portefeuille d'investissement

Les revenus du portefeuille d'investissement ont totalisé 96.018 mDT au 31/12/2019 contre 86.698 mDT au 31/12/2018, soit une augmentation de 10,7%. Ils se détaillent comme suit :

	2019	2018	Variation	%
Intérêts nets sur Bons de Trésor d'investissement	64 897	59 332	5 565	9,4%
Revenus des titres de participation Entreprise liée	611	1 008	(397)	(39,4%)
Revenus des titres de participation Entreprise associée	2 010	1 778	232	13,0%
Revenus des titres de participation Autres	3 430	3 974	(544)	(13,7%)
Revenus des titres participatifs	2 825	-	2 825	-
Revenus des obligations	11 619	13 767	(2 148)	(15,6%)
Revenus des fonds gérés	10 626	6 839	3 787	55,4%
<b>Total</b>	<b>96 018</b>	<b>86 698</b>	<b>9 320</b>	<b>10,7%</b>

## 6.5- Intérêts encourus et charges assimilées

Les intérêts et revenus assimilés ont atteint 667.087 mDT au 31/12/2019 contre 518.398 mDT au 31/12/2018, enregistrant ainsi un taux d'accroissement de 28,7% . Ils s'analysent comme suit :

	2019	2018	Variation	%
<b>Opérations avec les établissements bancaires et financiers</b>	<b>(188 435)</b>	<b>(138 025)</b>	<b>(50 410)</b>	<b>(36,5%)</b>
Intérêts sur emprunts sur le marché monétaire en dinars	(176 788)	(116 790)	(59 998)	(51,4%)
Intérêts sur emprunts sur le marché monétaire en devises	(509)	(2 673)	2 164	81,0%
Intérêts sur autres comptes des établissements bancaires et financiers	(124)	(80)	(44)	(55,0%)
Perte / Deport sur opérations de SWAP	(11 014)	(18 482)	7 468	40,4%
<b>Opérations avec la clientèle</b>	<b>(452 605)</b>	<b>(356 925)</b>	<b>(95 680)</b>	<b>(26,8%)</b>
Intérêts sur comptes à vue	(27 193)	(24 172)	(3 021)	(12,5%)
Intérêts sur comptes d'épargne	(135 937)	(129 109)	(6 828)	(5,3%)
Intérêts sur bons de caisse, comptes à terme et autres produits financiers	(289 475)	(203 644)	(85 831)	(42,1%)
<b>Charges sur emprunts et ressources spéciales</b>	<b>(25 516)</b>	<b>(22 904)</b>	<b>(2 612)</b>	<b>(11,4%)</b>
<b>Autres intérêts et charges assimilés</b>	<b>(531)</b>	<b>(544)</b>	<b>13</b>	<b>2,4%</b>
<b>Total</b>	<b>(667 087)</b>	<b>(518 398)</b>	<b>(148 689)</b>	<b>(28,7%)</b>

## 6.6- Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passifs

Ce poste a atteint 128.526 mDT au 31/12/2019 contre 82.773 mDT au 31/12/2018, soit une diminution de 45.753 mDT. Il s'analyse comme suit :

	2019	2018	Variation	%
<b>Dotations aux provisions sur engagements de la clientèle</b>	<b>(137 157)</b>	<b>(101 518)</b>	<b>(35 639)</b>	<b>(35,1%)</b>
Dotations aux provisions pour créances douteuses individuelles	(174 160)	(76 583)	(97 577)	(127,4%)
Dotations aux provisions additionnelles	(59 736)	(61 318)	1 582	2,6%
Dotations aux provisions collectives sur créances non classées	-	(28 672)	28 672	100,0%
Reprises de provisions pour créances douteuses	53 297	50 647	2 650	5,2%
Reprise de provisions additionnelles	18 042	11 016	7 026	63,8%
Reprises provisions sur créances cédées à SOFINREC	55 688	90 395	(34 707)	(38,4%)
Reprises de provisions collectives sur créances non classées	33 737	-	33 737	-
Créances cédées à SOFINREC et passées en perte	(63 571)	(106 006)	42 435	40,0%
Affaires cédées à SOFINREC et passées en perte	(3 569)	-	(3 569)	-
Autres créances passées en pertes	(5 936)	(7 758)	1 822	23,5%
Sommes recouvrées au titre des créances passées en perte	8	18	(10)	(55,6%)
Reprises d'agios réservés sur créances cédées	8 044	20 236	(12 192)	(60,2%)
Dotations aux provisions pour engagements par signature	(4 554)	-	(4 554)	-
Reprises provisions sur engagements par signature	5 553	6 507	(954)	(14,7%)
<b>Dotation nette pour risques et charges</b>	<b>8 631</b>	<b>18 745</b>	<b>(10 114)</b>	<b>(54,0%)</b>
Dotations aux provisions pour risques et charges	(1 969)	(8 023)	6 054	75,5%
Reprises de provisions pour risques et charges	10 600	26 768	(16 168)	(60,4%)
<b>Total</b>	<b>(128 526)</b>	<b>(82 773)</b>	<b>(45 753)</b>	<b>(55,3%)</b>

## 6.7- Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement

Ce poste a totalisé une perte de 5.569 mDT au 31/12/2019 contre un gain de 16.244 mDT au 31/12/2018. Il se détaille comme suit:

	2019	2018	Variation	%
Dotations aux provisions pour dépréciation du portefeuille d'investissement	(10 745)	(12 806)	2 061	16,1%
Dotations aux provisions pour fonds gérés	(12 257)	(10 616)	(1 641)	(15,5%)
Dotations aux provisions pour dépréciation des participations dans les FCP	(165)	(2 286)	2 121	92,8%
Reprises de provisions pour dépréciation du portefeuille d'investissement	1 039	113	926	819,5%
Reprises de provisions pour fonds gérés	3 521	2 352	1 169	49,7%
Plus-values de cession sur titres d'investissement	12 654	39 487	(26 833)	(68,0%)
<b>Total</b>	<b>(5 569)</b>	<b>16 244</b>	<b>(21 813)</b>	<b>(134,3%)</b>

Suivant l'autorisation du conseil d'administration du 19/02/2015 et de la CAREPP du 06/08/2015, la BNA a procédé courant l'exercice 2019 à la cession en bourse de 700.000 actions SFBT pour une valeur totale de 13.020 mDT. Cette opération a généré une plus-value de 12.654 mDT.

## 6.8- Frais de personnel

Les frais de personnel ont totalisé à 212.800 mDT au 31/12/2019 contre 196.387 mDT au 31/12/2018, soit une augmentation de 8,4%. Ils se détaillent comme suit :

	2019	2018	Variation	%
Salaires	(147 143)	(133 458)	(13 685)	(10,3%)
Charges sociales et fiscales	(44 123)	(40 628)	(3 495)	(8,6%)
Autres charges du personnel	(12 057)	(12 602)	545	4,3%
Charges sur assurance collectives et IDR	(8 681)	(8 044)	(637)	(7,9%)
Charges sur congés à payer	(796)	(1 655)	859	51,9%
<b>Total</b>	<b>(212 800)</b>	<b>(196 387)</b>	<b>(16 413)</b>	<b>(8,4%)</b>

## 6.9- Charges générales d'exploitation

Les charges générales d'exploitation ont totalisé à 65.008 mDT au 31/12/2019 contre 60.536 mDT au 31/12/2018, soit une augmentation de 7,4%. Elles se détaillent comme suit :

	2019	2018	Variation	%
<b>Frais d'exploitation non bancaires</b>	<b>(62 796)</b>	<b>(57 411)</b>	<b>(5 385)</b>	<b>9,4%</b>
Loyers et charges locatives	(2 851)	(2 191)	(660)	(30,1%)
Entretiens et réparations (confiés à des tiers)	(6 669)	(5 742)	(927)	(16,1%)
Primes d'assurances	(996)	(969)	(27)	(2,8%)
Impôts et taxes	(3 377)	(2 862)	(515)	(18,0%)
Fournitures de bureau	(2 108)	(1 522)	(586)	(38,5%)
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	(1 981)	(1 688)	(293)	(17,4%)
Missions et réceptions	(698)	(1 137)	439	38,6%
Dons et cotisations	(285)	(208)	(77)	(37,0%)
Jetons de présence	(437)	(405)	(32)	(7,9%)
Affranchissements, téléphone, Télégramme et Télex	(1 861)	(2 600)	739	28,4%
Travaux exécutés par des tiers	(4 412)	(3 116)	(1 296)	(41,6%)
Fournitures faites à la banque (électricité, eau et gaz)	(3 060)	(2 258)	(802)	(35,5%)
Frais de publicité	(4 411)	(2 552)	(1 859)	(72,8%)
Transports et déplacements	(4 078)	(3 997)	(81)	(2,0%)
Participation au budget de l'APTBEF	(314)	(314)	-	-
Documentation centrale	(909)	(905)	(4)	(0,4%)
Frais de contrôle médical	(104)	(85)	(19)	(22,4%)
Frais de formation et d'inscription	(742)	(716)	(26)	(3,6%)
Contribution au fonds de garantie bancaire	(21 099)	(23 137)	2 038	8,8%
Contribution sociale de solidarité	(2 404)	(1 007)	(1 397)	(138,7%)
<b>Autres charges d'exploitation bancaire</b>	<b>(2 212)</b>	<b>(3 125)</b>	<b>913</b>	<b>29,2%</b>
<b>Total</b>	<b>(65 008)</b>	<b>(60 536)</b>	<b>(4 472)</b>	<b>(7,4%)</b>

## 6.10- Solde en gain ou en perte provenant des autres éléments ordinaires

Les soldes en gain ou en perte provenant des autres éléments ordinaires présentent une perte de 79.838 mDT au 31/12/2019 contre aussi une perte de 7.233 mDT au 31/12/2018. Ils se détaillent comme suit :

	2019	2018	Variation	%
Profits (pertes) exceptionnels(es) (*)	(79 816)	6 055	(85 871)	(1418,2%)
Pertes et profits sur opérations d'arbitrage rejets monétiques	(6)	(48)	42	87,5%
Déficits de caisse	(14)	(14)	-	-
Redressement fiscal	(2)	(13 226)	13 224	100,0%
<b>Total</b>	<b>(79 838)</b>	<b>(7 233)</b>	<b>(72 605)</b>	<b>(1003,8%)</b>

(\*)La souscription du Ministre des Finances à 14.145.648 actions nouvelles de numéraires émises par la BNA dans le cadre de l'augmentation de son capital, a donné lieu à la naissance d'un passif financiers envers l'État et la constatation d'une charge exceptionnelle, fiscalement déductible, pour 79.845 mDT. (Voir note 4.13.1). Par ailleurs, l'article 28 de la loi 2018-56 du 27/12/2018 portant loi de finances pour l'année 2019, vient de conforter l'exemption de l'impôt de cette opération en stipulant dans son 1er paragraphe « l'opération d'augmentation du capital de la BNA ne peut avoir aucune incidence fiscale au titre de l'impôt sur les sociétés ».

## 6.11- Impôts sur le résultat

La charge d'impôts sur le résultat se compose uniquement de l'impôt courant ou exigible (impôt sur les sociétés) et ne tient pas compte des actifs et passifs d'impôt différé (non intégrés au bilan).

	2019
<b>Résultat net</b>	<b>123 433</b>
<b>Réintégrations</b>	<b>307 198</b>
Impôt sur les sociétés	28 049
Contribution solidarité sociale	2 404
Amendes et pénalités	2
Charges diverses non déductibles	6 694
Subvention amicale BNA	4 849
Provisions pour risques divers	1 970
Provisions pour titres de placement	278
Provisions pour dépréciation des titres de participation	10 745
Provisions pour dépréciation des titres fonds gérés	12 257
Provisions pour dépréciation des titres FCP	165
Provisions pour créances douteuses	238 450
Pertes non déductibles	1 335
<b>Déductions</b>	<b>15 581</b>
Reprise de provisions pour risques et charges	10 600
Reprise de provisions additionnelles 2012 & antérieurs	642
Reprise de provisions pour fonds gérés	2 937
Reprise de provisions pour dépréciation des titres	1 018
Reprise provisions pour dépréciation de titres FCP	384
<b>Résultat corrigé avant déduction de provisions</b>	<b>415 050</b>
Provisions déductibles sur titres cotés (placement)	279
Provisions déductibles sur titres cotés (participation)	8 620
Provisions déductibles sur titres cotés (fonds gérés)	7 322
Provisions pour créances douteuses	238 450
<b>Résultat corrigé après déduction de provisions</b>	<b>160 379</b>
Dividendes sur titres de participations	6 301
Dividendes et plus-values sur fonds gérés	1 285
Plus-values sur titres SFBT	12 654
<b>Résultat fiscal</b>	<b>140 139</b>
Dégrèvements fiscaux	60 000
<b>Résultat imposable</b>	<b>80 139</b>
<b>Impôt sur les sociétés</b>	<b>28 049</b>
<b>Contribution conjoncturelle</b>	<b>2 404</b>

## 7- NOTES SUR L'ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

### 7.1- Flux de trésorerie net affecté aux activités d'exploitation

Les activités d'exploitation ont dégagé, au cours de l'exercice 2019, un flux de trésorerie net négatif de 207.860 mDT s'expliquant principalement comme suit :

- Les produits d'exploitation encaissés ont enregistré un excédent de 539.109 mDT par rapport aux charges d'exploitation décaissées ;
- Les prêts et avances à la clientèle nette des remboursements ont dégagé un flux net négatif de 1.331.313 mDT
- Les dépôts et retraits de la clientèle ont dégagé un flux net positif de 731.033 mDT ;
- Les sommes versées au personnel et aux créiteurs divers ont atteint 292.128 mDT ;
- Les autres flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation se sont soldés par un décaissement net de 181.244 mDT.

### 7.2- Flux de trésorerie net affecté aux activités d'investissement

Les activités d'investissement ont dégagé, au cours de l'exercice 2019 un flux de trésorerie net négatif de 47.725 mDT s'expliquant comme suit :

- Les intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille investissement de 86.119 mDT ;
- Les acquisitions nettes sur portefeuille investissement de 99.829 mDT ;
- Les acquisitions nettes des immobilisations de 34.015 mDT ;

### 7.3- Flux de trésorerie net affecté aux activités de financement

Les activités de financement ont dégagé, au cours de l'exercice 2019, un flux de trésorerie net positif de 167.330 mDT provenant essentiellement de :

- L'émission d'emprunt pour le montant de 50.000 mDT ;
- Le remboursement d'emprunt pour le montant de 45.349 mDT ;
- Une diminution des ressources spéciales pour le montant de 4.110 mDT ;

### 7.4- Liquidités et équivalents de liquidités

Cette rubrique comporte les avoirs en dinars et en devises en caisses, auprès de la BCT et du Centre des Chèques Postaux ainsi que les avoirs nets auprès des établissements bancaires. Elle inclut également les prêts et emprunts interbancaires inférieurs à trois mois et les Placements inférieurs à 3 mois composés par les Bons de Trésor de transaction.

Les liquidités et équivalents de liquidités ont accusé un solde négatif de 1.296.202 mDT au 31/12/2019 contre aussi un solde négatif de 1.207.947 mDT au 31/12/2018. Elles se décomposent comme suit à la fin de l'exercice 2019:

	solde au 31/12/2019	solde au 31/12/2018	Variation	%
<b>Liquidités en dinars tunisiens :</b>	<b>173 397</b>	<b>105 089</b>	<b>68 308</b>	<b>65,0%</b>
- Avoirs en caisse en dinars	48 143	45 593	2 550	5,6%
- Avoirs auprès de la BCT en dinars	7 378	6 204	1 174	18,9%
- Avoirs en CCP	294	203	91	44,8%
- Mouvements IBS	20 286	10 739	9 547	88,9%
- Correspondants débiteurs en dinars	109 123	55 319	53 804	97,3%
- Correspondants créditeurs en dinars	(11 827)	(12 969)	1 142	8,8%
<b>Liquidités en devises :</b>	<b>269 258</b>	<b>251 359</b>	<b>17 899</b>	<b>7,1%</b>
- Caisse en devises	12 192	12 950	(758)	(5,9%)
- Avoirs à la BCT en devises	103 297	211 533	(108 236)	(51,2%)
- Correspondants débiteurs en devises	153 847	26 876	126 971	472,4%
<b>Emprunts en dinars</b>	<b>(1 747 222)</b>	<b>(1 451 306)</b>	<b>(295 916)</b>	<b>(20,4%)</b>
<b>Emprunts en devises</b>	<b>-</b>	<b>(114 829)</b>	<b>114 829</b>	<b>100,0%</b>
<b>Placements inférieurs à 3 mois</b>	<b>8 365</b>	<b>1 740</b>	<b>6 625</b>	<b>380,7%</b>
<b>Liquidités et équivalents de liquidités au 31/12/2019</b>	<b>(1 296 202)</b>	<b>(1 207 947)</b>	<b>(88 255)</b>	<b>(7,3%)</b>

## 8- Note sur les événements postérieurs à l'arrêté des états financiers

L'accélération de la pandémie du CORONA VIRUS depuis janvier 2020 n'est pas considéré comme étant un « adjusting event » puisqu'il n'a pas un impact sur les états financiers arrêtés au 31/12/2019 vu qu'il ne remet aucunement en cause l'hypothèse de la continuité de l'activité de la banque et ce en dépit que l'épidémie a été diagnostiquée pour la première fois courant le mois de décembre 2019.

Par ailleurs, la décision de confinement total décrétée à partir du 22 Mars jusqu'au 20 Avril 2020 ainsi que les mesures économiques et sociales exceptionnelles en faveur des catégories vulnérables et des entreprises afin de contrer les effets néfastes de la crise du Covid-19, auront un effet négatif aussi bien, sur le volume d'activité de la Banque, durant le 1er semestre 2020, que sur la trésorerie de la Banque.

En effet, les circulaires BCT n° 05/2020 du 19/03/2020, n°06/2020 du 19/03/2020, n°07/2020 du 25/03/2020, n° 08/2020 du 01/04/ 2020 et n° 09/2020 du 01/04/2020 ont invité les Banques à prendre les dispositions nécessaires afin de soutenir les personnes physiques et morales pour faire face à la crise Covid-19, notamment :

-Le report des échéances de crédits accordés aux personnes physiques dont le revenu net ne dépasse pas 1000 dinars, et ce à partir du 1er Mars jusqu'au 30 Septembre 2020 ;

- Le report des échéances de crédits accordés aux personnes physiques dont le revenu net dépasse 1000 dinars, et ce à partir du 1er avril jusqu'au 30 juin 2020 ;

- Le report des échéances de crédits accordés aux sociétés et aux professionnels dont la classe de risque est 0 et 1, et ce à partir du 30/03/2020 jusqu'au 30 septembre 2020 ;

- La gratuité des services des retraits interbancaires DAB, la gratuité de distribution des cartes bancaires ainsi que la gratuité des opérations de paiement par TPE pour les montants inférieurs à 100 DT.

## 9- Note sur les opérations avec les parties liées

1- La BNA a émis un emprunt obligataire subordonné en 2019 pour un montant global de 50 millions de dinars détaillé comme suit :

- 1.1- Un emprunt obligataire subordonné « BNA 2019-1 » émis sans recours à l'appel public à l'épargne d'un montant de 50 millions de dinars ayant les caractéristiques suivantes :

Catégorie	Durée	Taux d'intérêt	Amortissement
A	5 ans	10,5% et /ou TMM + 2,3%	Constant par 1/5 à partir de la 1ère année
B	7 ans dont deux années de grâce	11% et /ou TMM + 2,8%	Constant par 1/5 à partir de la 3ème année

- 1.2- La BNA capitaux a été chargée de préparer le dossier administratif de l'emprunt obligataire subordonné émis en 2019, ainsi la BNA a constaté à ce titre en charge de l'exercice une commission de placement de 150 mDT hors taxes et une commission de 30mD au titre d'élaboration du document de référence.

- 1.3- Les montants souscrits par les filiales et entreprises associées ainsi que les intérêts générés par cet emprunt en 2019 se détaillent comme suit :

Société	Montant souscrit à l'EO BNA sub2019-1	Intérêts 2019
SICAR INVEST	2 390	3
TUNIS-RE	1 500	18
ASSURANCE "AMI"	7 000	67
<b>Total</b>	<b>10 890</b>	<b>88</b>

2- L'encours des montants souscrits par la Caisse Tunisienne des Assurances Mutuelles Agricoles, administrateur de la BNA, aux emprunts obligataires émis par la BNA au cours des exercices 2009, 2016, 2017 et 2018 se détaillent comme suit (en mDT) :

Emprunts	BNA Sub 2009	BNA Sub 2016	BNA Sub 2017-02	BNA Sub 2018-01	Total
Encours au 31/12/2019	666	3 000	2 500	3 200	9 366
Intérêts 2019	38	285	247	330	900

3- La BNA a cédé au dinar symbolique, à sa filiale la SOFINREC, deux lots de créances compromises et un lot d'affaires litigieuses. Ils se détaillent comme suit :

	Total des créances cédées	Montant intérêt	Rep. de prov. agios et int. réservés
Lot 1	42 117	1 638	63 731
Lot 2	21 456	325	
Lot 3 (Affaires litigieuses)	3 569	-	3 569
<b>Total</b>	<b>67 142</b>	<b>1 963</b>	<b>67 300</b>

4- L'encours des conventions de dépôts à terme souscrits par les filiales et entreprises associées de la BNA totalisent, au 31 décembre 2019, un montant de 153.081 mDT, réparti comme suit :

RELATION	LIBELLE	Statut	Encours au 31/12/2019
Assurance "AMI"	Compte de Placement	ENTREPRISE ASSOCIEE	54 000
TUNIS RE	Compte de Placement	ENTREPRISE ASSOCIEE	39 800
TUNIS RE	Certificat de dépôt	ENTREPRISE ASSOCIEE	32 500
Placement Obligataire "SICAV"	Compte de Placement	FILIALE	16 585
SICAV BNA	Compte de Placement	FILIALE	446
SOIVM SICAF	Compte de Placement	FILIALE	1 900
SOFINREC	Compte de Placement	FILIALE	500
SICARINVEST	Certificat de dépôt	FILIALE	2 700
BNACAPITAUX	Compte de Placement	FILIALE	4 450
AGROSERVICES	Compte de Placement	FILIALE	200
<b>Total</b>			<b>153 081</b>

5- L'encours des conventions de dépôts à terme souscrits par les administrateurs de la BNA totalisent, au 31 décembre 2019, un montant de 10.250 mDT réparti comme suit :

RELATION	LIBELLE	Souscription	d'échéance	Encours	Taux
CTAMA	Compte à Terme	30/12/2016	29/12/2021	10 000	7,23%
CTAMA	Compte de Placement	31/12/2019	23/06/2020	250	11,80%
<b>Total</b>				<b>10 250</b>	

6- La BNA a procédé à l'abandon des créances agricoles qui feront l'objet de prise en charge par l'État conformément à l'article 79 de la loi n°2013-54 du 30 décembre 2013 portant loi de finances pour l'année 2014, tel que modifié par la loi n°2015-18 du 02 juin 2015, l'article 27 de la loi n°2015-30 du 18 août 2015 portant loi de finances complémentaire pour l'année 2015, et l'article 65 de la loi n°2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017. L'encours de ces créances est de 90.443 mDT. La convention de prise en charge, relative aux fonds propres et fonds extérieurs, a été signée entre la BNA et l'État tunisien en date du 24 mai 2017.

7- La BNA a conclu avec l'État Tunisien des conventions de gestion de plusieurs fonds budgétaires (destinés à financer soit des subventions non remboursables, soit des dotations, soit des crédits) en contrepartie de la perception de commissions.

L'encours de ces fonds budgétaires s'élève au 31 décembre 2019 à 234.000 mDT.

8- La BNA a souscrit auprès de son administrateur, la société CTAMA, un contrat d'assurance destiné à couvrir la charge relative à l'indemnité de départ à la retraite soit six mensualités de salaire brut. La cotisation relative à l'année 2019

s'élève à 3.884 mDT.

9- La BNA a souscrit auprès de son administrateur, la société CTAMA, un contrat d'assurance épargne collective destiné à financer le complément de retraite de son personnel. La charge supportée par la banque au titre de l'année 2019 s'élève à 4.796 mDT.

10- La BNA a signé avec la société «SIP-SICAR» (Filiale de la BNA absorbée par la SICAR INVEST en 2017) trois conventions de gestion de fonds à capital risque. La situation de ces fonds gérés se détaille comme suit :

Fonds gérés	Date souscription	Montant souscrit	Encours brut au 31/12/2019	Provisions	Encours net au 31/12/2019
Fonds gérés SIP SICAR 1	2010	1500	1500	(493)	1 007
Fonds gérés SIP SICAR 2	2011	2500	2500	(225)	2 275
Fonds gérés SIP SICAR 3	2012	6000	6000	(599)	5 401
Fonds gérés SIP SICAR 5	2014	4000	4000	(500)	3 500
Fonds gérés SIP SICAR 6	2015	9000	9000	(6 517)	2 483
<b>Total</b>		<b>23 000</b>	<b>23 000</b>	<b>(8 334)</b>	<b>14 666</b>

11- La BNA a signé avec sa filiale SICAR-INVEST, un avenant à la convention de gestion de fonds à capital risque. Au titre de cette convention, la BNA a confié à sa filiale la gestion d'une enveloppe entièrement libérée par tranche d'un montant de 277.957 mDT. La situation de ces fonds gérés se détaille comme suit :

Fonds gérés	Date souscription	Montant souscrit	Encours brut au 31/12/2019	Provisions	Encours net au 31/12/2019
Fonds géré 1	1997	4 500	1 410	(1 378)	32
Fonds géré 2	1997	2 057	904	(538)	366
Fonds géré 3	1998	5 550	353	(30)	323
Fonds géré 4	1999	7 350	4 437	(2 119)	2 318
Fonds géré 5	2000	7 000	3 054	(2 594)	460
Fonds géré 6	2001	7 000	2 558	(1 788)	770
Fonds géré 7	1997	5 000	2 603	(1 334)	1 269
Fonds géré 8	2003	3 500	1 853	(1 037)	816
Fonds géré 9	2003	1 500	1 006	(507)	499
Fonds géré 10	2005	5 000	2 037	(1 915)	122
Fonds géré 11	2007	2 500	869	(828)	41
Fonds géré 12	2008	8 500	7 966	(4 113)	3 853
Fonds géré 13	2009	20 000	19 110	(8 170)	10 940
Fonds géré 14	2010	15 000	14 729	(1 694)	13 035
Fonds géré 15	2011	10 000	8 700	(1 874)	6 826
Fonds géré 16	2012	8 400	8 400	(1 609)	6 791
Fonds géré 16- bis	2012	5 600	5 600	(298)	5 302
Fonds géré 18	2014	6 000	6 000	(1 387)	4 613
Fonds géré 19	2015	7 000	7 000	(2 963)	4 037
Fonds géré 20	2016	2 000	2 000	(491)	1 509
Fonds géré 20 Bis	2016	8 500	8 500	(1 328)	7 172
Fonds géré 21	2016	3 000	3 000	--	2 979
Fonds géré 22	2017	20 000	20 000	--	19 505
Fonds géré 22 Bis	2017	20 000	20 000	--	19 968
Fonds géré 22 TER	2017	20 000	20 000	-	20 000
Fonds géré 23	2018	25 000	25 000	-	25 000
Fonds géré 23 Bis	2018	25 000	25 000	-	25 000
Fonds géré 23 TER	2018	23 000	23 000	-	23 000
<b>Total</b>		<b>277 957</b>	<b>245 089</b>	<b>(38 543)</b>	<b>206 546</b>

Les conditions de rémunération de la SICAR-INVEST, au titre de la gestion de ces fonds, se résument comme suit :

- Commission de gestion annuelle de 0,5% décomptée sur l'encours des fonds confiés ;
- Commission de recouvrement de 2,5% ;
- Commission de rendement de 5% décomptée sur les produits des placements réalisés par les fonds ;
- Commission de performance de 10% calculée sur les plus-values de l'activité capital risque et autres produits liés.

Les commissions de gestion relatives à l'exercice 2018 et payés en 2019 s'élèvent à 1.913mD HTVA. Les commissions de gestion relatives à l'exercice 2019 s'élèvent à 274 mDT HTVA.

**12-** La BNA a signé avec SODINO, entreprise associée, deux conventions de gestion de fonds à capital risque. La situation de ces fonds gérés se détaille comme suit :

Fonds gérés	Date souscription	Montant souscrit	Encours brut au 31/12/2019	Provisions	Encours net au 31/12/2019
FDS DEV IRADA Jendouba	2010	450	450	(450)	0
FDS DEV IRADA Elkef	2010	450	450	(450)	0
<b>Total</b>		<b>900</b>	<b>900</b>	<b>(900)</b>	<b>0</b>

Les conditions de rémunération de la SODINO, au titre de la gestion de ces fonds, se résument comme suit :

- Commission de gestion de 1% décomptée sur les actifs nets du fonds avec un minimum de 4.500 dinars par fonds ;
- Commission de performance de 10% calculée sur les plus-values réalisées sur les cessions d'actions ou de parts sociales et des dividendes servis par fonds ;
- Commission de rendement de 10% calculée sur les produits des placements réalisés par les fonds ;

Les commissions de gestion revenant à SODINO au titre de l'exercice 2019 s'élèvent à 10 mDT hors taxes.

**13-** En vertu de conventions conclues avec la SICAV BNA, la SICAV Placement Obligataire et la BNA capitaux, la BNA assure la fonction de dépositaire de titres et de fonds pour ces OPCVM.

En rémunération des prestations fournies à ce titre, la banque perçoit les commissions suivantes :

- 0,15% du montant de l'actif net de la SICAV Placement Obligataire. La commission relative à l'exercice 2019 s'élève à 372mD dinars hors taxes;
- 0,2% du montant de l'actif net du FCP Sécurité. La commission relative à l'exercice 2019 s'élève à 51mDT hors taxes;
- 0,1% du montant de l'actif net du FCP Progrès. La commission relative à l'exercice 2019 s'élève 980 dinars hors taxes;
- 1.000 dinars hors taxes, commission fixe versée annuellement par la SICAV BNA.

**14-** En vertu de la convention conclue avec la BNA capitaux, cette dernière assure :

- La tenue du registre des actionnaires et autres services annexes. La BNA capitaux perçoit une rétribution forfaitaire de 30.000 dinars hors taxes par année ;
- La gestion du portefeuille pour le compte de la BNA. La BNA capitaux perçoit, à ce titre :
  - \*une commission de 0,4% du montant de chaque transaction boursière
  - \*une commission de 0,2% du montant de chaque coupon encaissé.
  - \*des frais de tenue de compte de 0,075% du montant du portefeuille des valeurs mobilières mouvementées avec un maximum de 2.500 dinars par valeur.

La BNA a payé en hors taxes, au cours de l'exercice 2019 un montant de 600mDT pour la commission de placement sur l'augmentation de capital, un montant de 61mDT pour la commission de courtage et un montant de 13mDT pour la commission de tenue de compte.

**15-** La BNA loue à ses filiales, BNA Capitaux et Société Tunisie Informatique Services «TIS », certains de ses locaux. Les conditions annuelles des contrats de location de ses locaux se détaillent comme suit :

Filiales	Montant du loyer annuel en Dinars	Date de début de la location	Majoration par année	Date de début de la majoration	Loyer HT 2019 en Dinars
BNA CAPITAUX-MARSA	7 200 (hors taxes)	15/12/2013	5%	Deuxième année de la location	9 208
BNA CAPITAUX-SOUSSE	4 800 (hors taxes)	01/04/2008	5%	Deuxième année de la location	8 112
BNA CAPITAUX-SFAX	4 200 (hors taxes)	01/07/2007	5%	Deuxième année de la location	7 363
BNA CAPITAUX-BEN AROUS	3 600 (hors taxes)	01/07/2010	5%	Deuxième année de la location	5 452
Tunisie Informatique Services TIS	14 400 (TTC)	01/01/2011	5% (tous les deux ans)	01/01/2014	14 126
<b>Total</b>					<b>44 261</b>

**16-** Le montant des achats de matériel informatique, de maintenance et des prestations de services effectués au profit de la BNA, courant l'exercice 2019, par sa filiale la société Tunisie Informatique Services « TIS » s'élève à 7.741mD.

**17-** L'encours des montants souscrits par les filiales et entreprises associées, aux emprunts émis par la BNA au cours des exercices 2009, 2016, 2017 et 2018, ainsi que les intérêts générés par ces emprunts se détaillent au 31/12/2019 comme suit:

Société	BNA SUB 2018-01	BNA SUB 2017-02	BNA SUB 2017-01	BNA SUB 2016	BNA SUB 2009	Intérêts 2019
SICAR INVEST	7 200	2 000	-	400	-	966
Placement Obligataire SICAV	10 000	-	3 000	-	1 665	1 199
TUNIS-RE	1 800	4 000	2 000	2 400	333	667

AMI	4 000	3 000	300	3 200	333	1 062
AGROSERVICES		-	30	-	-	3
SICAF PARTICIPATIONS BNA	400	-	-	-	-	38
<b>Total</b>	<b>23 400</b>	<b>9 000</b>	<b>5 330</b>	<b>6 000</b>	<b>2 331</b>	<b>3 935</b>

18- La BNA a émis, en 2008 un Fonds Commun de Placement « FCP SECURITE » pour un montant global de 50 millions de dinars. La durée de ce fonds a été prorogée de 10 ans à 15 ans au cours de l'année 2018 :

18.1 Les filiales et entreprises associées ayant souscrit à ce fonds dans le cadre de la prorogation ainsi que la valorisation de leurs portefeuilles au 31/12/2019 se présentent comme suit :

Société	Montant souscrit	Valorisation au 31/12/2019
TUNIS-RE	6 000	9 998
ASSURANCE "AMI"	8 000	13 330
<b>Total</b>	<b>14 000</b>	<b>23 328</b>

18.2 La Caisse Tunisienne des Assurances Mutuelles Agricoles, administrateur de la BNA, a souscrit à ce fonds dans le cadre de sa prorogation. Les montants souscrits à ce fonds ainsi que la valorisation de leur portefeuille au 31/12/2019 se présentent comme suit :

Société	Montant souscrit	Valorisation au 31/12/2019
CTAMA	2 000	3 333
<b>Total</b>	<b>2 000</b>	<b>3 333</b>

19- Les soldes des comptes courants ouverts par les filiales et les entreprises associées de la BNA ainsi que les commissions et intérêts y afférents se détaillent, au 31/12/2019, comme suit :

Partie liée	Solde au 31/12/2019		Intérêts de l'exercice 2019	
	Débitéur	Crédéteur	Encaissés	Servis
SIMPAR	1 381	323	156	-
SIVIA	196	1 328	120	-
ESSOUKNA	-	1 416	65	-
AGRO-SERVICES	-	234	-	(1)
TIS	156	0	68	-
BNA CAPITAUX	-	1 463	-	(146)
LES ŒILLETS	34	0	32	-
SOFINREC	-	328	3	-
POS	-	444	-	(31)
SOGEST	565	0	62	-
EL MEDINA	157	972	56	-
SICAR INVEST	3 243	19 640	-	(115)
SOIVM SICAF	-	36	-	-
SICAV BNA	-	1	-	(1)
SICAF PARTICIPATIONS BNA	-	1	-	-
SOJET SUD	-	6	-	-
TUNIS-RE	-	2 273	-	(23)
ZIED	-	0	-	-
AMI	3 201	2 313	112	-
GENERALE DES VENTES	-	1	-	-

20- Les concours bancaires accordés par la BNA à ses filiales et à ses entreprises associées, totalisent, au 31/12/2019 , un montant de 156.396 mDT, réparti comme suit :

Société	Encours
SIMPAR	38 172
LES ŒILLETS	13 962
ESSOUKNA	33 122
SIVIA	26 352
EL MADINA	25 677
SOJET SUD	2 003
SOFINREC	15 804

GEVE	1 304
TIS	0
<b>Total</b>	<b>156 396</b>

21- Les rémunérations servies par la BNA, au cours de l'exercice 2019, aux membres des organes de gestion sont détaillées comme suit :

<b>Nature de la Rémunération</b>	<b>Montants servés en 2019</b>
Jetons de présence (CA)	166
CPAI	25
Comité des rémunérations et des nominations	14
Comité interne des Marchés	15
Comité des Risques	23
Comité de Recouvrement	16
<b>Total</b>	<b>259</b>

## RAPPORT GÉNÉRAL EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2019

*Messieurs les Actionnaires de la Banque Nationale Agricole (BNA BANK),*

### **Rapport sur l'audit des états financiers**

#### *Opinion*

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire du 29 juin 2019, nous avons effectué l'audit des états financiers de la Banque Nationale Agricole - BNA BANK (la « Banque »), qui comprennent le bilan et l'état des engagements hors bilan au 31 décembre 2019, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de 1.522.944 KDT, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 123.433 KDT.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la Banque au 31 décembre 2019, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

#### *Fondement de l'opinion*

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISAs) applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces Normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Banque conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

## ***Questions clés de l'audit***

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

### **1) Prise en compte des intérêts et revenus assimilés et des commissions en produits**

#### ***a) Risques identifiés***

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2019, les intérêts et revenus assimilés ainsi que les commissions (en produits) comptabilisés en résultat net de la Banque totalisent 1.200.141 KDT (soit 90,59% du total des produits d'exploitation bancaire).

Les méthodes de prise en compte des intérêts et revenus assimilés ainsi que des commissions (en produits) sont décrites au niveau de la note 3.1.4 des états financiers « *Comptabilisation des revenus afférents aux créances clients* ».

Bien que la majeure partie de ces revenus soit générée et comptabilisée automatiquement par le système d'information de la Banque, nous avons considéré que la prise en compte des intérêts et revenus assimilés ainsi que des commissions (en produits) constitue un point clé de notre audit en raison du volume important des transactions et de l'importance de cette rubrique par rapport au total des produits d'exploitation bancaire.

#### ***b) Procédures d'audit mises en œuvre face aux risques identifiés***

Dans le cadre de notre audit des comptes, nos travaux ont porté particulièrement sur les éléments suivants :

- Un examen des politiques, processus et contrôles mis en place par la Banque en vue de l'évaluation et de la comptabilisation des revenus ;
- L'évaluation de l'environnement informatique compte tenu de la génération et de la prise en compte automatique des revenus en comptabilité ;
- La vérification du respect des prescriptions de la norme comptable NCT 24 relative aux *Engagements et revenus y afférents dans les établissements bancaires*, en matière de prise en compte des revenus et de séparation des exercices comptables ;
- La réalisation de procédés analytiques sur l'évolution des intérêts et des commissions ;
- La fiabilité des méthodes de réservation des intérêts ;
- La vérification du caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers.

### **2) Classification des créances et estimation des provisions**

#### ***a) Risques identifiés***

Au 31 décembre 2019, les créances figurent à l'actif du bilan de la Banque pour un montant brut de 11.851.860 KDT ; les provisions constituées en couverture des risques rattachés à ces créances s'élèvent à 1.031.450 KDT et les intérêts et agios réservés ont atteint 373.838 KDT.

Comme indiqué au niveau de la note 3.1 des états financiers « *Comptabilisation des engagements et des revenus y afférents* », la Banque procède à la classification et à l'évaluation des engagements puis à la comptabilisation

des provisions y afférentes dès lors qu'elle estime que les critères définis par la circulaire BCT n°91-24 du 17 décembre 1991, telle qu'elle a été modifiée par les circulaires BCT subséquentes, sont remplis.

Compte tenu de l'exposition de la Banque au risque de crédit dont l'estimation obéit à des critères quantitatifs et qualitatifs nécessitant un niveau de jugement élevé, nous avons considéré la classification des créances, l'évaluation des provisions y afférentes et le calcul des intérêts et agios réservés comme un point clé de notre audit.

#### ***b) Procédures d'audit mises en œuvre face aux risques identifiés***

À travers les entretiens menés avec la Direction et l'examen des procédures de contrôle mises en place par la Banque, nous avons pris connaissance de la méthode d'évaluation du risque de contrepartie et de constatation des provisions nécessaires compte tenu des garanties obtenues. La méthode de classification des engagements de la Banque repose principalement sur l'antériorité de la créance.

Nous avons ainsi adopté la démarche d'audit suivante :

- Le rapprochement de la situation des engagements de la clientèle aux données comptables ;
- L'appréciation de la méthodologie retenue par la Banque en matière de classification des créances par rapport aux règles édictées par la Banque Centrale de Tunisie ;
- L'appréciation de la fiabilité du système de couverture des risques et de réservation des produits ;
- La vérification de la prise en compte de certains critères qualitatifs issus des opérations réalisées et du comportement de la relation durant l'exercice ;
- L'examen des garanties retenues pour le calcul des provisions et l'appréciation de leurs valeurs, eu égard aux règles édictées et aux méthodes adoptées ;
- La vérification du calcul arithmétique du montant des provisions requises sur les créances de la clientèle à base individuelle, collective et additionnelle, en application de la réglementation en vigueur ;
- La vérification que les ajustements proposés ont été pris en compte par la Banque.

### **3) Comptabilisation des titres d'investissement**

#### ***a) Risques identifiés***

Le portefeuille-titres d'investissement de la Banque totalise 1.648.697 KDT au 31 décembre 2019 et représente un poste important du bilan (12,67 % du total des actifs).

Comme indiqué dans la note 3.2.2 des états financiers « *Portefeuille-titres d'investissement et revenus y afférents* », les titres d'investissement sont comptabilisés à la date d'entrée au coût d'acquisition et font l'objet d'une évaluation à la date de clôture en comparant la valeur comptable à la juste valeur pour les titres non cotés, et à la valeur de marché pour les titres cotés. Les provisions correspondantes sont ajustées en conséquence.

L'estimation de la juste valeur des titres d'investissement requiert l'exercice d'un jugement de la part de la Direction dans son choix des éléments à considérer selon la nature des titres concernés, lesquels éléments diffèrent selon le cas (pour certaines entités, les capitaux propres éventuellement corrigés et, pour d'autres entités, le cours moyens en bourse à la date d'arrêté ou à la date antérieure la plus récente).

Dans ce contexte et du fait des incertitudes inhérentes à certains éléments, nous avons considéré que la correcte évaluation des titres d'investissement, les créances rattachées et les provisions pour dépréciation correspondantes constituent un point clé de notre audit.

## ***b) Procédures d'audit mises en œuvre face aux risques identifiés***

Pour apprécier le caractère raisonnable de l'estimation des justes valeurs des titres d'investissement sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux d'audit ont consisté principalement à :

- Vérifier les cours de bourse utilisés pour l'évaluation des titres cotés ;
- Vérifier que les capitaux propres retenus concordent avec les comptes des entités qui ont fait l'objet d'un audit et que les ajustements opérés, le cas échéant, sur ces capitaux propres sont fondés sur une documentation probante ;
- Vérifier que l'estimation de ces valeurs, déterminée par la Direction, est fondée sur une justification appropriée de la méthode d'évaluation retenue et des éléments chiffrés utilisés, ayant servi de base pour la constatation des provisions pour dépréciation requises ;
- Apprécier le caractère recouvrable des créances rattachées au regard des analyses effectuées sur les titres d'investissement.

### ***Paragraphes d'observations***

Nous attirons l'attention sur les points suivants :

- 1) La note 4.3.8 des états financiers décrit les engagements de la Banque envers les entreprises publiques qui totalisent 2.748.611 KDT au 31 décembre 2019 (soit environ 21% du total des engagements en bilan et hors bilan). Ils sont constitués à hauteur de 66% des engagements envers l'Office des Céréales qui s'élèvent à 1.805.239 KDT, et sont refinancés auprès de la Banque Centrale de Tunisie pour un montant de 902.657 KDT. Ces engagements ont connu une hausse considérable de 983.228 KDT (+56%) par rapport à leur niveau au 31 décembre 2018, s'expliquant principalement par la prise en charge par l'Office des Céréales des engagements des collecteurs de céréales locales.

Les garanties reçues par la Banque en couverture des risques de contrepartie sur les engagements des entreprises publiques totalisent 2.221.307 KDT au 31 décembre 2019, dont des garanties de l'État s'élevant à 1.759.268 KDT et accordées dans leur grande majorité en application des dispositions de l'article 10 de la loi n°2019-78 du 23 décembre 2019, portant loi de finances pour l'année 2020.

- 2) Les notes 4.13 et 6.10 des états financiers décrivent les modalités et les conséquences de l'augmentation du capital, décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 06 mars 2019, sur la situation financière de la Banque et son résultat net de l'exercice 2019. Le capital social a été porté de 176.000 KDT à 320.000 KDT selon les modalités suivantes : souscription et libération intégrale de 28.160.000 actions nouvelles émises en numéraire et par voie de compensation avec des créances certaines, liquides et exigibles détenues par l'État sur la Banque, et attribution de 640.000 actions gratuites résultant d'une incorporation de réserves. Les créances détenues par l'État ayant servi à cette opération d'augmentation du capital sont relatives aux deux fonds budgétaires de 133.000 KDT et 160.000 KDT, pour les montants respectifs de 89.902 KDT et 79.845 KDT.

Afin de permettre la réalisation de cette opération pour la partie imputable sur le fonds budgétaire de 160.000 KDT, l'État a mis en jeu la clause de retour à meilleure fortune en considérant que l'équilibre financier de la Banque est rétabli en vertu des dispositions de l'article 28 de la loi n°2018-56 du 27 décembre 2018, portant loi de finances pour l'année 2019, et indépendamment de la satisfaction ou non des cinq critères prévus par la convention régissant ce fonds budgétaire. De ce fait, une partie du passif éventuel de 160.000 KDT a été transformé en un passif actuel (obligation de remboursement d'une créance envers l'État) en comptabilisant une charge exceptionnelle d'un montant de 79.845 KDT, considérée comme étant déductible du bénéfice imposable à l'impôt sur les sociétés au titre de l'exercice 2019.

Notre audit de l'opération d'augmentation du capital de la Banque a été accompagné d'une vérification approfondie de la situation financière des deux fonds budgétaires de 133.000 KDT et 160.000 KDT, ce qui a permis d'apporter les ajustements nécessaires et de présenter de manière séparée, au bilan ou dans les notes

aux états financiers, les actifs et les passifs s'y rapportant, totalisant respectivement 208.240 KDT et 216.932 KDT au 31 décembre 2019.

La Banque envisage de convenir avec le Ministère des Finances des modalités de régularisation et d'apurement de la situation financière de ces deux fonds budgétaires au cours de l'exercice 2020 (mise en jeu de la garantie de l'État pour les impayés pour plus d'un an, fixation du sort des créances abandonnées au fil des ans ainsi que des recouvrements en principal et en intérêts non versés à l'État, commissions de gestion, alternative du transfert à la Banque des actifs et des passifs relatifs aux deux fonds budgétaires, etc.).

- 3) La note 8 des états financiers décrit l'évènement postérieur du COVID-19, non lié à des conditions existant à la date de clôture et n'ayant entraîné aucune modification des comptes. La propagation de la pandémie du COVID-19 depuis le mois de mars 2020 en Tunisie a été accompagnée par une série de dispositions réglementaires sanitaires qui pourraient impacter de façon significative l'économie du pays, étant donné que plusieurs opérateurs économiques en subissent les conséquences, en termes de baisse du niveau d'activité, de non-recouvrement des créances clients, etc. Ces circonstances pourraient engendrer un accroissement du risque de crédit, du risque de liquidité et du risque de marché, auxquels la Banque est exposée.

Les mesures sanitaires ont été accompagnées par des mesures socio-économiques, notamment des dispositions mises en place par la Banque Centrale de Tunisie à travers certaines circulaires émises en 2020 et portant des mesures de soutien en faveur des parties lésées par le COVID-19, se rapportant principalement au report du remboursement des échéances bancaires et la gratuité de certains services. L'application desdites dispositions pourrait entraîner une baisse du produit net bancaire et du résultat net qui seront réalisés par la Banque au titre de l'exercice 2020.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

### ***Rapport de gestion***

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'Administration. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la Banque dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

### ***Responsabilité de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers***

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au Système Comptable des Entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Banque à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider la Banque ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au Conseil d'Administration de surveiller le processus d'information financière de la Banque.

## ***Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers***

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux Normes internationales d'audit (ISAs) applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux Normes internationales d'audit (ISAs) applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Banque à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Banque à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et tous les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

### **Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

#### ***Efficacité du système de contrôle interne***

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994, tel que modifié par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la Banque. À ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe au Conseil d'Administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié de déficiences importantes dans le système de contrôle interne de la Banque, susceptibles d'impacter la fiabilité de ses états financiers relatifs à l'exercice 2019.

#### ***Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur***

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la Banque avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la Direction et au Conseil d'Administration.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la Banque avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 15 mai 2020

#### **LES CO-COMMISSAIRES AUX COMPTES**

**P/ Le Groupement GEM & FINACO**

***Abderrazak GABSI***

**P/ Le Groupement CSL & CNW**

***Samir LABIDI***

**RAPPORT SPÉCIAL**  
**EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2019**

*Messieurs les Actionnaires de la Banque Nationale Agricole (BNA BANK),*

En application des articles 43 et 62 de la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016, relative aux banques et aux établissements financiers, et des articles 200 (et suivants) et 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par ces textes.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues lors de la mise en œuvre de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

**Conventions nouvellement conclues et/ou réalisées au cours de l'exercice clos le 31/12/2019**

1) La BNA Bank a émis, en 2019, sans recours à l'appel public à l'épargne, un emprunt obligataire subordonné « 2019-1 » d'un montant de 50 millions de dinars, avec les conditions suivantes :

Catégorie	Durée	Taux d'intérêt	Amortissement
A	5 ans	10,5% et/ou TMM+2,3%	Constant par 1/5 à partir de la 1 <sup>ère</sup> année
B	7 ans dont deux années de grâce	11% et/ou TMM+2,8%	Constant par 1/5 à partir de la 3 <sup>ème</sup> année

La BNA Capitaux a été chargée de préparer le dossier administratif de cet emprunt obligataire subordonné ; à ce titre, elle a bénéficié d'une commission de placement de 150 KDT (hors TVA).

Les montants souscrits par les filiales et entreprises associées de la BNA Bank ainsi que les intérêts générés en 2019 par cet emprunt obligataire subordonné se présentent comme suit :

Société	Montant souscrit	Intérêts 2019
SICAR INVEST	2.390	3
TUNIS-RE	1.500	18
AMI Assurances	7.000	67
<b>Total en KDT</b>	<b>10.890</b>	<b>88</b>

2) En application des termes du protocole d'accord signé avec BNA Capitaux en janvier 2019 et de l'avenant signé en septembre 2019, portant modification des conditions financières, la BNA Bank a confié à BNA Capitaux les prestations suivantes, dans le cadre de l'Opération d'augmentation de capital réalisée en 2019 :

- La collecte des informations comptables, financières, juridiques et sectorielles relatives à la Banque ;
- L'établissement du document de référence et de la note d'opération en vue de l'obtention du visa du CMF ;
- Les échanges avec le CMF pour les compléments d'informations ;
- L'obtention du visa ;

- L'établissement d'un document de commercialisation auprès des actionnaires anciens et potentiels à prospecter ;
- L'assistance au montage de l'Opération, et notamment les relations avec les intermédiaires en bourse, les banques dépositaires et Tunisie Clearing ;
- L'assistance dans la préparation de la campagne de communication et la promotion de l'Opération ;
- Le placement auprès des investisseurs (actionnaires anciens et potentiels).

Au cours de l'exercice 2019, les commissions facturées par BNA Capitaux à la BNA Bank, dans le cadre de l'exécution de ce protocole d'accord amendé, s'élèvent à 630 KDT (hors TVA) et se décomposent comme suit :

- Une commission forfaitaire de 30 KDT (hors TVA) ;
- Une commission de succès égale à 0,6% du montant global des souscriptions réalisées dans le cadre de l'augmentation de capital (déduction faite de la part souscrite par l'Etat), soit 404 KDT (hors TVA) ;
- Une commission de placement au taux de 0,8% assise sur la valeur globale des titres souscrits, soit 196 KDT (hors TVA).

3) Le montant cumulé des achats d'équipements et de consommables informatiques et de prestations de services (notamment de maintenance) auprès de la filiale Tunisie Informatique Services (TIS), au cours de l'exercice 2019, s'élève à 7.741 KDT (hors TVA).

4) En 2019, la BNA Bank a conclu avec sa filiale SOFINREC, des contrats portant sur la cession, au dinar symbolique, de deux lots de créances compromises (lot 1 et lot 2) et d'un lot d'affaires litigieuses (lot 3), qui se présentent comme suit :

Désignation	Total des créances cédées	Montant des intérêts	Reprises de provisions, agios et intérêts réservés
Lot 1 - créances compromises	42.117	1.638	63.731
Lot 2 - créances compromises	21.456	325	
Lot 3 - affaires litigieuses	3.569	-	3.569
<b>Total en KDT</b>	<b>67.142</b>	<b>1.963</b>	<b>67.300</b>

5) L'encours des conventions de dépôts à terme souscrites, en 2019, par les filiales et entreprises associées de la BNA Bank totalisent, au 31 décembre 2019, un montant de 96.181 KDT réparti comme suit :

Relation	Encours au 31/12/2019	Au cours
SICAR INVEST	2.700	
Placement Obligataire SICAV	16.585	
SICAV BNA	446	
AMI Assurances	19.000	
BNA Capitaux	4.450	
SOIVM SICAF	1.900	
TUNIS-RE	50.400	
Agro-Services	200	
SOFINREC	500	
<b>Total en KDT</b>	<b>96.181</b>	

l'exercice 2019, la BNA Bank a comptabilisé une charge globale de 3.650 KDT sous forme d'intérêts en rémunération de ces dépôts à terme.

- 6) La BNA Bank a signé, en 2019, avec la CTAMA (administrateur) une convention de dépôt à terme dont la situation se présente comme suit au 31 décembre 2019 :

Nature	Date de souscription	Date d'échéance	Taux d'intérêt	Encours au 31/12/2019
Compte de placement	31/12/2019	23/06/2020	11,80%	250
<b>Total en KDT</b>				<b>250</b>

Au cours de l'exercice 2019, la BNA Bank a servi à la CTAMA un montant de 14 KDT sous forme d'intérêts en rémunération de ce placement à terme.

#### **Opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31/12/2019 et relatives à des conventions conclues et autorisées au cours des exercices antérieurs**

- 1) La BNA Bank a procédé à l'abandon des créances agricoles qui feront l'objet de prise en charge par l'Etat conformément à l'article 79 de la loi n°2013-54 du 30 décembre 2013, portant loi de finances pour l'année 2014, tel que modifié par la loi n°2015-18 du 02 juin 2015, l'article 27 de la loi n°2015-30 du 18 août 2015, portant loi de finances complémentaire pour l'année 2015, et l'article 65 de la loi n°2016-78 du 17 décembre 2016, portant loi de finances pour l'année 2017. L'encours de ces créances s'élève à 90.443 KDT au 31 décembre 2019, dont un montant de 25.529 KDT sur fonds propres et fonds extérieurs. La convention de prise en charge, relative aux fonds propres et fonds extérieurs, a été signée entre la BNA Bank et l'Etat Tunisien en date du 24 mai 2017.
- 2) La BNA Bank a procédé à l'abandon des créances agricoles qui feront l'objet de prise en charge par l'Etat conformément aux dispositions de la loi n°99-65 du 15 juillet 1999. L'encours de ces créances s'élève à 14.956 KDT au 31 décembre 2019.
- 3) La BNA Bank a conclu avec l'Etat Tunisien des conventions de gestion de plusieurs fonds budgétaires (destinés à financer des subventions non remboursables, des dotations ou des crédits) en contrepartie de la perception de commissions. L'encours de ces fonds budgétaires s'élève à 234.000 KDT au 31 décembre 2019. Les commissions de gestion revenant à la BNA Bank, au titre de l'exercice 2019, totalisent 4.079 KDT (hors TVA).
- 4) La BNA Bank a conclu avec l'Etat Tunisien, en date du 16 mars 1995, une convention en vertu de laquelle des créances sur fonds budgétaires agricoles, s'élevant en principal à 133 millions de dinars, ont été transférées à la BNA Bank (moyennant la garantie de l'Etat en matière de recouvrement du principal des échéances impayées pour plus d'un an). Conformément à cette convention, une dotation de l'Etat a été inscrite parmi les capitaux propres de la BNA Bank pour un montant de 133 millions de dinars. Par ailleurs, la BNA Bank est tenue de restituer les sommes qui lui ont été transférées dès lors que son équilibre financier est rétabli.

L'analyse, au 31 décembre 2018, des montants versés par l'Etat à la BNA Bank, dans le cadre de la mise en jeu de la garantie sus-indiquée, ainsi que des montants recouverts par la BNA Bank et non encore versés à l'Etat, permet de stratifier la dotation accordée en deux catégories :

- Un concours qualifié de « substantiel » et correspondant au cumul des montants versés par l'Etat à la BNA Bank, moyennant la mise en jeu de la garantie souveraine, et des montants recouverts par la BNA Bank sur les crédits qui lui ont été transférés et non encore reversés à l'Etat, soit 89.902 KDT ;
- Un concours qualifié de « potentiel » et correspondant au reliquat, soit 43.098 KDT.

Le Conseil d'Administration de la BNA Bank a attesté le caractère certain, liquide et exigible du montant de 169.748 KDT correspondant à la libération intégrale de la valeur d'émission des 14.145.648 actions

souscrites par l'État, dont un montant de 89.902 KDT imputable sur le fonds budgétaire de 133 millions de dinars.

Ainsi, au 31 décembre 2019, seuls le concours potentiel de 43.098 KDT demeure comptabilisé au niveau des fonds propres de la BNA Bank.

- 5) La BNA Bank a conclu avec l'État Tunisien, en date du 17 février 2004, une autre convention en vertu de laquelle des créances sur fonds budgétaires agricoles, s'élevant en principal à 160 millions de dinars, ont été transférées à la BNA Bank (moyennant la garantie de l'État en matière de recouvrement du principal des échéances impayées pour plus d'un an). Conformément à cette convention, la BNA Bank a inscrit un engagement hors bilan sous la rubrique « Cautions, avals et autres garanties donnés » pour un montant de 160 millions de dinars, suite à la substitution des comptes de passifs correspondants par des provisions pour dépréciation des engagements. Par ailleurs, la BNA Bank est tenue de restituer les sommes qui lui ont été transférées dès lors que son équilibre financier est rétabli.

L'analyse, au 31 décembre 2018, des montants versés par l'État à la BNA Bank, dans le cadre de la mise en jeu de la garantie sus-indiquée, ainsi que des montants recouverts par la BNA Bank et non encore versés à l'État, permet de stratifier la dotation accordée en deux catégories :

- Un concours qualifié de « substantiel » et correspondant au cumul des montants versés par l'État à la BNA Bank dans le cadre de la mise en jeu de la garantie souveraine et des montants recouverts par la BNA Bank sur les crédits qui lui ont été transférés et non encore reversés à l'État, soit 79.845 KDT ;
- Un concours qualifié de « potentiel » et correspondant au reliquat, soit 80.155 KDT.

Le concours substantiel de 79.845 KDT, ayant servi à l'augmentation de capital réalisée en 2019, a donné lieu à la transformation d'une partie du passif éventuel (engagement hors bilan) en un passif actuel (obligation de remboursement d'une partie des crédits transférés) et à la comptabilisation d'une charge exceptionnelle d'égal montant au cours de l'exercice 2019.

Le concours potentiel de 80.155 KDT demeure, quant à lui, en « Engagements hors bilan » au 31 décembre 2019.

- 6) Certaines créances présentant un risque de crédit avéré ont été prises en charge par l'État en vertu des textes suivants :
- L'article 24 de la loi n°98-111 du 28 décembre 1998, portant loi de finances pour l'année 1999 : Consolidation sur 25 ans, sans intérêts et avec la garantie de l'État, des créances impayées et des créances non encore échues au 31 décembre 1997 en principal, à la charge des établissements et entreprises publics et des coopératives centrales de services agricoles ;
  - L'article 25 de la même loi : Prise en charge par l'État des créances de certaines entreprises publiques ou à participations publiques directes et indirectes et des coopératives agricoles visées au tableau « G » annexé à ladite loi, qui sont en cours de liquidation ou à liquider ou à privatiser ultérieurement, arrêtées au 31 décembre 1997, sur 25 ans et sans intérêts.

Le montant total des dites créances prises en charge par l'État a été arrêté à 329.591 KDT. Leur encours cumulé au 31 décembre 2019 s'élève à 66.222 KDT.

- 7) La BNA Bank a souscrit auprès de la CTAMA (administrateur) un contrat d'assurance destiné à couvrir la charge relative à l'indemnité de départ à la retraite, soit six mensualités de salaire brut. La cotisation relative à l'exercice 2019 s'élève à 3.884 KDT.
- 8) La BNA Bank a souscrit auprès de la CTAMA (administrateur) un contrat d'assurance épargne collective destiné à financer le complément de retraite de son personnel. La charge supportée par la BNA Bank au titre de l'exercice 2019 s'élève à 4.796 KDT.

- 9) La BNA Bank a signé avec SIP-SICAR (absorbée par la filiale SICAR INVEST en 2017) des conventions de gestion de plusieurs fonds à capital risque, constitués au cours de la période 2010 à 2015 pour un montant initial cumulé de 23.000 KDT. Ces fonds gérés présentent un solde cumulé (net de provisions) de 14.666 KDT au 31 décembre 2019.

En outre, la BNA Bank a signé avec sa filiale SICAR-INVEST un avenant à la convention de gestion de fonds à capital risque. En vertu de cette convention amendée, la BNA Bank a confié à sa filiale SICAR-INVEST la gestion d'une enveloppe entièrement libérée par tranche (au cours de la période 1997-2018) d'un montant initial cumulé de 277.957 KDT. Ces fonds gérés présentent un solde cumulé (net de provisions) de 206.543 KDT au 31 décembre 2019.

Les conditions de rémunération de SICAR-INVEST, au titre de sa gestion des fonds à capital risque, se résument comme suit :

- Commission de gestion annuelle sur l'encours des fonds confiés de 0,5% ;
- Commission de recouvrement de 2,5% ;
- Commission de rendement de 5% décomptée sur les produits des placements réalisés par les fonds ;
- Commission de performance de 10% calculée sur les plus-values de l'activité capital risque et autres produits liés.

Au cours de l'exercice 2019, la BNA Bank a comptabilisé une charge globale de 274 KDT (hors TVA) au titre de ces différentes commissions, et a payé à SICAR-INVEST un montant total de 1.913 KDT au titre de ses commissions de gestion relatives à l'exercice 2018.

- 10) En 2010, la BNA Bank a signé avec la SODINO, entreprise associée, deux conventions de gestion de fonds à capital risque pour un montant initial cumulé de 900 KDT. Ces deux fonds gérés, demeurant impayés, sont totalement provisionnés au 31 décembre 2019.

Les conditions de rémunération de la SODINO, au titre de la gestion de chacun de ces fonds, se résument comme suit :

- Frais de gestion de 1% des actifs nets du fonds avec un minimum de 4,500 KDT pour chaque fonds ;
- Commission de performance de 10% sur les plus-values réalisées et dividendes perçus par chaque fonds ;
- Commission de rendement de 10% sur les produits des placements réalisés par chaque fonds.

Les commissions de gestion revenant à la SODINO, au titre de l'exercice 2019, s'élèvent à 9 KDT (hors TVA).

- 11) En vertu de conventions conclues avec la Placement Obligataire SICAV, SICAV BNA et BNA Capitaux, la BNA Bank assure la fonction de dépositaire de titres et de fonds. En rémunération des prestations fournies, elle bénéficie des commissions suivantes :

- 0,15% du montant de l'actif net de Placement Obligataire SICAV. La commission perçue au titre de l'exercice 2019 s'élève à 372 KDT (hors TVA) ;
- 1.000 DT (hors TVA), à verser annuellement par SICAV BNA ;
- 0,1% du montant de l'actif net du FCP BNA Capitalisation, à verser trimestriellement par BNA Capitaux. La commission perçue en 2019 s'élève à 12 KDT (hors TVA) ;
- 0,1% du montant de l'actif net du FCP Progrès, à verser trimestriellement par BNA Capitaux. La commission perçue en 2019 s'élève à 1 KDT (hors TVA) ;
- 0,2% du montant de l'actif net du FCP Sécurité, à verser trimestriellement par BNA Capitaux. La commission perçue en 2019 s'élève à 51 KDT (hors TVA).

- 12) Au cours de l'exercice 2007, il a été procédé à la mise à jour de la convention liant la BNA Bank à BNA Capitaux et portant sur :
- La tenue du registre des actionnaires et autres services annexes, en contrepartie d'une rémunération forfaitaire annuelle de 30 KDT (hors TVA) ;
  - La gestion du portefeuille pour le compte de la BNA Bank ; à ce titre, BNA Capitaux perçoit :
    - Une commission sur transaction boursière de 0,4% du montant de la transaction ;
    - Une commission sur encaissement de coupon de 0,2% du montant du coupon ;
    - Des frais de tenue de compte de 0,075% du montant du portefeuille des valeurs mobilières mouvementées, avec un maximum de 2.500 DT par valeur.
- En rémunération des prestations qu'elle a fournies au cours de l'exercice 2019, dans le cadre de l'exécution de cette convention, BNA Capitaux a facturé à la BNA Bank un montant global de 103 KDT (hors TVA).
- 13) La BNA Bank a loué à BNA Capitaux un local à usage commercial pour l'agence de Sousse. Le bail est consenti pour une période d'une année, commençant le 1<sup>er</sup> avril 2008 et renouvelable par tacite reconduction, moyennant un loyer annuel de 4.800 DT (hors TVA), avec une majoration annuelle de 5% à partir du 1<sup>er</sup> avril 2009. Le loyer relatif à l'année 2019 s'élève à 8 KDT (hors TVA).
- 14) La BNA Bank a loué à BNA Capitaux un local à usage commercial situé à Sfax. Le bail est consenti pour une période d'une année, commençant le 1<sup>er</sup> juillet 2007 et renouvelable par tacite reconduction, moyennant un loyer annuel de 4.200 DT (hors TVA), avec une majoration annuelle de 5% à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2008. Le loyer relatif à l'année 2019 s'élève à 7 KDT (hors TVA).
- 15) La BNA Bank a loué à BNA Capitaux un local à usage commercial situé à la Marsa. Le bail est consenti pour une période d'une année, commençant le 15 décembre 2013 et renouvelable par tacite reconduction, moyennant un loyer annuel de 7.200 DT (hors TVA), avec une majoration annuelle de 5% à partir du 15 décembre 2014. Le loyer relatif à l'année 2019 s'élève à 9 KDT (hors TVA).
- 16) La BNA Bank a loué à BNA Capitaux un local à usage commercial situé à Ben Arous. Le bail est consenti pour une période d'une année, commençant le 1<sup>er</sup> juillet 2010 et renouvelable par tacite reconduction, moyennant un loyer annuel de 3.600 DT (hors TVA), avec une majoration annuelle de 5% à partir du le 1<sup>er</sup> juillet 2011. Le loyer relatif à l'année 2019 s'élève à 5 KDT (hors TVA).
- 17) En décembre 2011, la BNA Bank a conclu avec sa filiale Tunisie Informatique Services (TIS) un avenant au contrat de location d'un local utilisé comme siège social. Le bail est consenti moyennant un loyer annuel de 14.400 DT (TTC), avec une majoration de 5% tous les deux ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011. Le loyer relatif à l'année 2019 s'élève à 14 KDT (hors TVA).
- 18) L'encours des montants souscrits par les filiales et entreprises associées, aux emprunts émis par la BNA Bank au cours des exercices 2009, 2016, 2017 et 2018, ainsi que les intérêts générés par ces emprunts se présentent comme suit au 31 décembre 2019 :

Société	BNA SUB 2018-01	BNA SUB 2017-02	BNA SUB 2017-01	BNA SUB 2016	BNA SUB 2009	Intérêts 2019
SICAR INVEST	7.200	2.000	-	400	-	966
Placement Obligataire SICAV	10.000	-	3.000	-	1.665	1.199
TUNIS-RE	1.800	4.000	2.000	2.400	333	667
AMI Assurances	4.000	3.000	300	3.200	333	1.062
Agro-Services	-	-	30	-	-	3
SICAF Participations BNA	400	-	-	-	-	38
<b>Total en KDT</b>	<b>23.400</b>	<b>9.000</b>	<b>5.330</b>	<b>6.000</b>	<b>2.331</b>	<b>3.935</b>

19) L'encours des montants souscrits par la CTAMA (administrateur) aux emprunts obligataires émis par la BNA Bank au cours des exercices 2009, 2016, 2017 et 2018 ainsi que les intérêts générés par ces emprunts se présentent comme suit au 31 décembre 2019 :

<b>Emprunts</b>	<b>BNA SUB 2018-01</b>	<b>BNA SUB 2017-02</b>	<b>BNA SUB 2016</b>	<b>BNA SUB 2009</b>	<b>TOTAL en KDT</b>
Encours au 31/12/2019	3.200	2.500	3.000	666	<b>9.366</b>
Intérêts 2019	330	247	285	38	<b>900</b>

20) En 2008, la BNA Bank a émis le « FCP Sécurité » pour un montant global de 50 millions de dinars. La durée de ce fonds a été prorogée de 10 ans à 15 ans au cours de l'exercice 2018.

Les filiales et entreprises associées ayant souscrit à ce fonds ainsi que la valorisation de leurs portefeuilles se présentent comme suit au 31 décembre 2019 :

<b>Société</b>	<b>Montant souscrit</b>	<b>Valorisation du portefeuille au 31/12/2019</b>
TUNIS-RE	6.000	9.998
AMI Assurances	8.000	13.330
<b>Total en KDT</b>	<b>14.000</b>	<b>23.328</b>

21) La CTAMA (administrateur) a souscrit au « FCP Sécurité » dans le cadre de sa prorogation. Le montant souscrit à ce fonds ainsi que la valorisation du portefeuille correspondant se présentent comme suit au 31 décembre 2019 :

<b>Société</b>	<b>Montant souscrit</b>	<b>Valorisation du portefeuille au 31/12/2019</b>
CTAMA	2.000	3.333
<b>Total en KDT</b>	<b>2.000</b>	<b>3.333</b>

22) Les soldes des comptes courants ouverts par les filiales et entreprises associées de la BNA Bank ainsi que les intérêts y afférents se détaillent comme suit au 31 décembre 2019 :

<b>Partie liée</b>	<b>Solde des comptes au 31/12/2019</b>		<b>Intérêts relatifs à l'exercice 2019</b>	
	<i>Débit</i>	<i>Crédit</i>	<i>Encaissés</i>	<i>Servis</i>
SIMPAR	1.381	324	156	-
SIVIA	196	1.328	120	-
ESSOUKNA	-	1.416	65	-
Agro-Services	-	234	-	(1)
TIS	156	-	68	-
BNA CAPITAUX	-	1.463	-	(146)
LES GILLETTS	34	-	32	-
SOFINREC	-	328	3	-
Placement Obligataire SICAV	-	444	-	(31)
SOGEST	565	-	62	-
EL MADINA	157	972	56	-

SICAR INVEST	3.243	19.640	-	(115)
SOIVM SICAF	-	36	-	-
SICAV BNA	-	1	-	(1)
SICAF PARTICIPATIONS BNA	-	1	-	-
SODET SUD	-	6	-	-
TUNIS-RE	-	2.273	-	(23)
ZIED	-	-	-	-
AMI Assurances	3.201	2 313	112	-
GENERALE DES VENTES	-	1	-	-
<b>Total en KDT</b>	<b>8.933</b>	<b>30.780</b>	<b>674</b>	<b>317</b>

23) Les concours bancaires accordés par la BNA Bank à ses filiales et entreprises associées, ainsi que les intérêts y afférents se détaillent comme suit au 31 décembre 2019 :

<b>Société</b>	<b>Montant au 31/12/2019</b>	<b>Intérêts relatifs à l'exercice 2019</b>
SIMPAR	38.172	3.815
LES ŒILLETS	13.962	399
ESSOUKNA	33.122	3.653
SIVIA	26.352	2.592
EL MADINA	25.677	3.399
SODET SUD	2.003	-
SOFINREC	15.804	1.756
GENERALE DES VENTES	1.304	-
<b>Total en KDT</b>	<b>156.396</b>	<b>15.614</b>

24) L'encours des conventions de dépôts à terme souscrites, en 2018, par les filiales et entreprises associées de la BNA Bank totalisent, au 31 décembre 2019, un montant de 56.900 KDT réparti comme suit :

<b>Relation</b>	<b>Encours au 31/12/2019</b>
AMI Assurances	35.000
TUNIS-RE	21.900
<b>Total en KDT</b>	<b>56.900</b>

Au cours de l'exercice 2019, la BNA Bank a comptabilisé une charge globale de 5.223 KDT sous forme d'intérêts en rémunération de ces dépôts à terme.

25) L'encours des conventions de dépôts à terme souscrites par les administrateurs de la BNA Bank, au cours des exercices antérieurs, se présente comme suit au 31 décembre 2019 :

<b>Relation</b>	<b>Nature</b>	<b>Date de souscription</b>	<b>Date d'échéance</b>	<b>Taux d'intérêt</b>	<b>Encours au 31/12/2019</b>
CTAMA	Dépôt à terme	30/12/2016	19/12/2021	7,23%	10.000
<b>Total en KDT</b>					<b>10.000</b>

Au cours de l'exercice 2019, la BNA Bank a comptabilisé une charge globale de 723 KDT sous forme d'intérêts en rémunération de ce dépôt à terme.

## Obligations et engagements de la BNA Bank envers les dirigeants

1) Les obligations et engagements de la BNA Bank envers les dirigeants, tels que visés par l'article 200 (nouveau) II § 5 du Code des Sociétés Commerciales, se détaillent comme suit :

- La rémunération du Directeur Général a été fixée par le Conseil d'Administration dans sa réunion du 25 mai 2016, conformément au décret gouvernemental n°2015-968 du 06 août 2015 fixant le régime de rémunération des directeurs généraux des banques publiques et des présidents de leurs conseils d'administration. Cette rémunération se compose d'un salaire mensuel, d'un quota de 500 litres de carburant par mois, de la mise à disposition d'une voiture de fonction et du remboursement des frais téléphoniques ;
- La rémunération du Directeur Général Adjoint a été fixée par décision du Conseil d'Administration en date du 31 janvier 2019. Cette rémunération se compose d'un salaire mensuel, de diverses primes (prime de bilan, prime de rendement, 13<sup>ème</sup> mois et enveloppe de fin d'année), d'un quota mensuel de carburant, de la mise à disposition d'une voiture de fonction et du remboursement des frais téléphoniques ;
- Le montant des jetons de présence à servir aux administrateurs ainsi que la rémunération des présidents et membres des comités émanant du Conseil d'Administration ont été fixés par décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 29 avril 2019, comme suit :
  - Jetons de présence de 2.500 DT (bruts) par administrateur et 5.000 DT (bruts) pour le président du Conseil d'Administration ;
  - Rémunération de 2.500 DT (bruts) pour les présidents du comité d'audit et du comité des risques ;
  - Rémunération de 1.250 DT (bruts) pour les administrateurs membres du comité d'audit et du comité des risques ainsi que pour les présidents et administrateurs membres des autres comités émanant du Conseil d'Administration.

Les rémunérations servies par la BNA Bank, à ce titre, au cours de l'exercice 2019 s'élève 259.000 DT et se ventilent comme suit :

<b>Bénéficiaires</b>	<b>Montant servis en 2019</b>
Conseil d'Administration (jetons de présence)	166.000
Comité Permanent d'Audit (CPA)	25.000
Comité Exécutif des Rémunérations et des Nominations	14.000
Comité Interne des Marchés	15.000
Comité des Risques	23.000
Comité de Recouvrement	16.000
<b>Total en DT</b>	<b>259.000</b>

2) Les obligations et engagements de la BNA Bank envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2019, se présentent comme suit :

Catégorie	Directeur Général		Directeur Général Adjoint (*)		Administrateurs et membres de comités	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2019	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2019	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2019
Avantages à court terme	712.491	75.227	122.209	12.463	268.750	167.500
Avantages postérieurs à l'emploi	-	-	-	-	-	-
<b>Total en DT</b>	<b>712.491</b>	<b>75.227</b>	<b>122.209</b>	<b>12.463</b>	<b>268.750</b>	<b>167.500</b>

(\*) Les charges de l'exercice comportent les salaires et compléments de salaires, les avantages en nature ainsi que les charges sociales se rapportant au DGA en tant que chef de pôle pour la période allant du 15 avril 2019 au 31 décembre 2019. Un complément de rémunération lui a été servi en 2020 pour un montant brut de 112.365 DT.

En dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions des articles 43 et 62 de la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016, relative aux banques et aux établissements financiers, des articles 200 (et suivants) et 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 15 mai 2020

#### LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

P/ Le Groupement GEM & FINACO

*Abderrazak GABSI*

P/ Le Groupement CSL & CNW

*Samir LABIDI*